
avortement : responsabiliser
au lieu de réprimer

la crise et l'état (2)

culture, idéologie,
société médiatique

l'adn et la justice

urss : défi à l'immobilisme

17 millions d'immigrés

sommaire

anne herscovici avortement : responsabiliser au lieu de réprimer	p. 1
marcel liebman	p. 5
jacques nagels la crise et l'état (2)	p. 6
michel godard culture, idéologie, société médiatique	p. 25
anne résibois l'adn au service de l'appareil judiciaire : une double hélice à double tranchant	p. 33
christian vandermotten urss : défi à l'immobilisme	p. 38
urss et politique de détente : une interview de louis van geyt	p. 54
la cee et ses 17 millions d'immigrés (après une rencontre à wépion)	p. 58
revues : socialisme	p. 70
bulletin de la far	p. 71
revue nouvelle	p. 72

Comité de patronage :

Jean Blume, Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Francis Chenot, Claudine Cyprès, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Anne Drumaux, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, J.-P. Keimeul, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

avortement : responsabiliser au lieu de réprimer

par anne herscovici *

Etonnant dans notre vie politique de voir, côte à côte, les noms de deux parlementaires qui jusque-là symbolisaient chacun des points de vue divergents et même contradictoires. Mme Lucienne Herman-Michielsen et Roger Lallemand sont en effet les co-auteurs d'une proposition de loi relative à l'interruption de grossesse.

A première vue, de quoi faire frémir les militants de la dépénalisation de l'avortement, qui savent à quel point l'ancienne mouture de la proposition Herman-Michielsen était restrictive, ne laissant à la femme aucune maîtrise de sa décision et ne couvrant pas dix pour cent des demandes. A première vue, aussi de quoi conforter la méfiance de ceux qui considèrent les mandataires socialistes capables des pires compromissions... Mais nous disons : « Pas de panique ! »

Bien sûr, cette proposition déposée début mars n'est pas la plus satisfaisante pour les convaincus (philosophiques) de la dépénalisation totale, mais elle a l'immense mérite de rencontrer les problèmes de la vie réelle, dans le plus grand respect de l'autonomie/responsabilité des femmes et des préoccupations morales de chacun. Bref, la construction théorique n'est peut-être pas idéale, mais à partir du constat d'échec de la loi pénale, elle permet de mettre fin aux drames des avortements plus ou moins clandestins, à l'iniquité de procès arbitraires. Cela, sans prendre parti dans le débat éthique.

Dans son exposé des motifs, la proposition de loi s'en explique clairement : « Le problème que doit régler le droit pénal contemporain, ce n'est pas vraiment celui de l'absolution ou de la condamnation de l'IVG » (...). « La dépénalisation totale ou partielle laisse intacte la question morale, l'interdit religieux (...) » mais... il s'agit de sortir le débat moral des enceintes judiciaires... pour le remettre à la responsabilité des personnes. »

Cette préoccupation a été exprimée ces derniers mois par des personnalités d'horizons aussi divers que Robert Legros, professeur hono-

* anne herscovici est militante féministe

raire à l'ULB et Commissaire à la réforme pénale, et R. O. Dalcq, professeur à la Faculté de droit de l'UCL et rédacteur en chef du Journal des Tribunaux. « Libéraliser l'avortement n'implique évidemment pas que l'on puisse contraindre quelqu'un à se faire avorter... Permettre l'avortement à ceux qui, en conscience, l'estiment légitime, ne porte aucune atteinte à la liberté de ceux qui le rejettent, de ne pas y avoir recours ». Pour sa part, le chanoine de Locht écrit : « Les affrontements concernant l'avortement sont empoisonnés par un dispositif pénal dépassé. Il faut libérer, donner libre cours au débat éthique ».

Bref, le problème se laïcise. Pour le reste, l'argumentation est plus classique : divorce entre une partie importante de la population et la loi, entre la loi et la pratique judiciaire et donc destruction de l'Etat de droit et inefficacité de la justice.

Qu'en est-il de la proposition elle-même ?

L'avortement est poursuivi s'il est pratiqué sur une femme qui n'y a pas consenti, dispose l'article 1.

Voici l'essentiel de l'article 2 : L'interruption de grossesse n'est pas une infraction lorsque, demandée par une femme en état de détresse, elle se fait avant la quinzième semaine de la conception et qu'elle est pratiquée dans de bonnes conditions médicales, dans un établissement de soins où existe un service d'information permettant à la femme enceinte de recevoir, soit à sa demande, soit à celle du médecin, une assistance et des conseils appropriés sur les moyens auxquels elle pourrait avoir recours pour résoudre les problèmes sociaux et psychologiques posés par sa situation ainsi que les informations circonstanciées notamment sur les droits, aides, et avantages garantis par la loi et les décrets, aux familles, aux mères célibataires ou non, et à leurs enfants ainsi que sur les possibilités offertes par l'adoption de l'enfant à naître.

Le médecin sollicité par une femme en vue d'interrompre sa grossesse doit :

- a) informer celle-ci des risques médicaux actuels ou futurs qu'elle encourt à raison de l'interruption de grossesse.
- b) rappeler les diverses possibilités d'accueil de l'enfant à naître.
- c) s'assurer de la détermination de la femme à faire pratiquer une interruption de grossesse.

Le médecin ne pourra pratiquer l'interruption de grossesse qu'après six jours, au plus tôt, après la première consultation prévue et après que l'intéressée ait exprimé par écrit, le jour de l'intervention, sa détermination à y faire procéder.

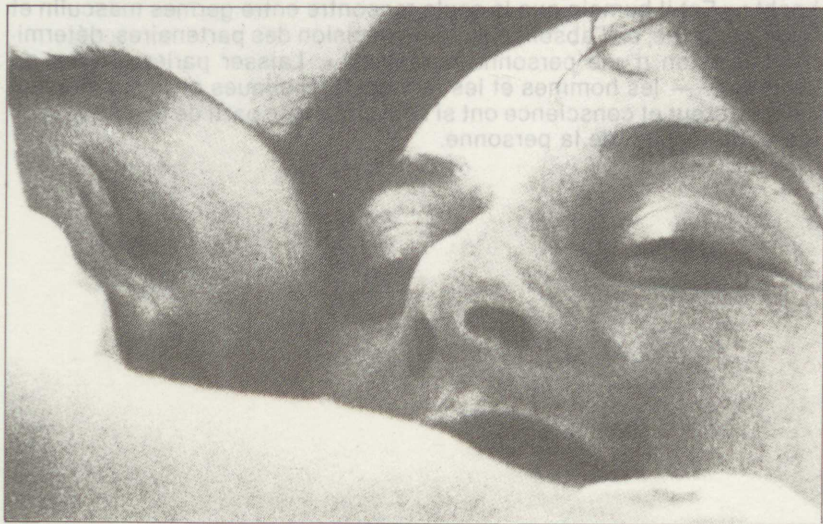
Le médecin ou tout autre personne qualifiée de l'établissement de soins où l'intervention a été pratiquée doit assurer l'information de la femme en matière de contraception.

Aucun médecin, aucun infirmier ou infirmière, aucun auxiliaire médical n'est tenu de concourir à une interruption de grossesse.

Le médecin sollicité est tenu d'informer l'intéressée, dès la première visite, de son refus d'intervention.

Au-delà du délai de quinze semaines, l'interruption volontaire de grossesse ne pourra être pratiquée que lorsque la poursuite de la grossesse met en péril grave la santé physique ou psychique de la femme ou lorsqu'il est certain que l'enfant à naître sera atteint d'une affection d'une particulière gravité et reconnue comme incurable au moment du diagnostic.

L'exposé des motifs précise que l'état de détresse en question renvoie — non pas à l'existence de justifications d'ordre médical — mais bien au refus profond et persistant de la femme d'assumer sa grossesse. Il précise aussi que par établissement de soins, il faut entendre et hôpitaux et centres extra-hospitaliers qui ont « fait l'objet de considérations élogieuses de la part de plusieurs personnalités parmi les plus qualifiées du monde médical et hospitalier. »



A noter encore que l'information à fournir à la femme et les assurances à prendre quant à sa détermination ne passent pas par une commission d'experts. Ces propositions correspondent parfaitement à ce qui est la pratique des hôpitaux et des centres extra-hospitaliers.

*
* * *

Des femmes et hommes politiques ont été capables de faire un bout de chemin l'un vers l'autre. Une proposition soutenue par un large éventail de parlementaires de sensibilités différentes est susceptible, non pas de donner la victoire à un camp, mais d'éviter des milliers de

dramas. De réduire au moins une discrimination entre femmes « cosues », qui ont les moyens de recourir à une IVG en Hollande ou en Angleterre, et femmes défavorisées. Et aussi de promouvoir, dans un climat enfin déculpabilisé, une éducation à la parenté responsable.

Triste et pauvre réponse que celle de MM. Wauthy et consorts, visant à introduire dans la Constitution un article sur le droit à la vie dès la conception. Personne ne croira qu'il s'agit d'une réponse de catholiques à des mécréants. Tout au plus, est-ce la réaction de la droite la plus traditionnelle — catholique ou non — la moins généreuse, la moins confiante dans les hommes et surtout dans les femmes.

Faut-il en rire ou en pleurer ?

Ne rien dire peut-être, ni sur la pilule du lendemain, ni sur la différence entre vie et vie humaine « avec tout ce que cela implique de conscience et de capacité relationnelle » (Dalcq). Laisser parler Pierre de Loch : « Est-il humain que la seule rencontre entre germes masculin et féminin puisse, en l'absence de toute décision des partenaires, déterminer l'éclosion d'une personne humaine ? ». Laisser parler — peut-on l'espérer ? — les hommes et les femmes catholiques chez qui, nous le savons, cœur et conscience ont si souvent pris le parti de la responsabilité et du respect de la personne.



A noter encore que l'information à fournir à la femme et les assurances à prendre quant à sa détermination ne passent pas par une mission d'expertise. Ces propositions correspondent parfaitement à ce qui est la pratique des hôpitaux et des centres extra-hospitaliers.

Des femmes et hommes politiques ont été capables de faire un pont de chemin l'un vers l'autre. Une proposition contenue par un large éventail de parlementaires de sensibilités différentes est susceptible, non pas de donner la victoire à un camp, mais d'éviter des milliers de

marcel liebman

marcel liebman est mort le 1^{er} mars à bruxelles. agé de 56 ans, il avait mille projets, d'importants travaux en cours, d'autres en chantier. sociologue, politologue, historien, auteur de plusieurs livres, c'était surtout un militant.

il s'est battu sa vie durant, passionnément, contre la droite, le racisme, la bureaucratie, la bêtise. pour un socialisme qu'il voulait à la fois ardent et rigoureux. nous publierons le mois prochain, en guise d'hommage à marcel liebman, quelques témoignages sur sa conception du rassemblement des forces de progrès.

Marcel Liebman avait écrit pour les *CM*

- **Marxiste malgré tout !** (dans le numéro « Spécial Marx » de mai 1983).
- **Réformisme d'hier et social-démocratie d'aujourd'hui** (*CM* de janvier-février 86).

Il nous avait autorisés à publier des extraits de ses **Remarques sur l'anticommunisme**, rédigés avec Ralph Milliband (*CM* octobre 1985).

LEOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut !

Sur le rapport de notre ministre des affaires étrangères,

Nous avons arrêté et arrêtons :

TITRE I.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

ART. 1. Tout ouvrier travaillant, sous quelque dénomination que ce soit, dans une fabrique, usine ou un atelier, qu'on l'emploie dans l'intérieur de l'établissement, ou que le patron l'envoie travailler au dehors, est tenu de se pourvoir d'un livret et de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Ne sont point assimilés aux ouvriers prénommés, ceux qui travaillent pour leur propre compte, ou exercent chez eux un métier quelconque, pour le compte de fabricants, chefs ou maîtres-ouvriers, et sont, à ce titre, passibles du droit de patente, conformément à l'art 3, litt V, § 2 de la loi du 21 mai 1819.

ART. 2. Le livret sera sur papier libre, coté et paraphé sans frais par le bourgmestre ou par l'échevin par lui délégué à cet effet; le premier feuillet portera le sceau de l'administration communale, et contiendra le nom et le prénom de l'ouvrier, son âge, le lieu de sa naissance, son signalement, la désignation de sa profession, le nom de son patron, la date de son entrée chez lui.

ART. 3. La délivrance de ces livrets, dont la matricule est conservée en forme de dossier, doit être constatée dans chaque commune par des registres d'ordre alphabétique, pour qu'il puisse être recouru, au besoin, à la matricule.

ART. 4. En cas de déplacement, l'ouvrier est tenu de faire viser son dernier congé par le Bourgmestre ou par l'Échevin délégué de sa résidence ou du lieu où il travaille, et d'y faire indiquer le lieu où il se propose de se rendre.

TITRE II.

DES INSCRIPTIONS SUR LE LIVRET ET DES OBLIGATIONS IMPOSÉES A CET ÉGARD AUX OUVRIERS ET A CEUX QUI LES EMPLOIENT.

ART. 5. Il est défendu à tout fabricant, entrepreneur, chef d'atelier, maître ou artisan quelconque, d'employer aucun ouvrier non porteur d'un livret en règle, et ils sont tenus, quand les ouvriers sortent de chez eux, d'insérer sur le livret un congé portant acquit des engagements des ouvriers, pour autant que ces engagements aient été remplis.

Les congés seront inscrits sans lacune, à la suite les uns des autres; ils énonceront le jour de la sortie des ouvriers.

En aucun cas le patron ne pourra insérer au livret une note désavantageuse à l'ouvrier; il n'y sera fait mention, en général, que des dates d'entrée, de sortie, ainsi que des congés d'acquit ou des dettes existantes, s'il y a lieu.

la crise et l'état (II)

jacques nagels

poursuivant sa réflexion sur l'état, jacques nagels s'attache cette fois à la notion de « régulation étatique », c'est-à-dire à la façon dont l'état intervient pour favoriser l'accumulation du capital.

de cette intervention, jacques nagels dresse un historique, sur la base d'une périodiation en trois temps : de la fondation de l'état belge à la fin de la première guerre mondiale, de 1919 à 1981, et depuis 1981.

jacques nagels est professeur à l'université libre de bruxelles et membre de la direction du pcb.

← L'ouvrier seul, démuné, suspect... Ce n'est qu'en 1883 qu'est abrogé le « livret obligatoire ».

la crise et l'état (II)

jacques nagels

Dans un précédent article (1), j'avais abordé un premier aspect des incidences de la crise sur l'Etat : les causes, les conséquences et les spécificités belges du déficit des finances publiques et de la dette publique. J'avais avancé que je m'attaquerais, dans des articles ultérieurs, « aux perturbations du mode de régulation étatique d'après-guerre ». Avant cela, il est sans doute utile de passer rapidement en revue comment s'est progressivement construite la régulation étatique, c'est-à-dire la façon dont l'Etat intervient pour favoriser l'accumulation du capital. Ainsi définie, cette régulation pourrait apparaître comme mécaniste. Il n'en est rien. Les modalités de la régulation sont toujours fonction de rapports de forces socio-politiques déterminés. Pour faciliter l'exposé de ce bref historique de l'intervention étatique dans la vie économique, je le scinderai en deux parties :

- 1) l'intervention dans le « rapport capital-travail » qu'on dénomme parfois, mais abusivement, le rapport salarial, d'une part;
- 2) l'intervention dans les sphères de circulation, puis de la production du capital, d'autre part.

Dans cet article, il ne sera question que de la première facette : l'Etat et les rapports « capital-travail ». J'esquisse une périodisation : 1830-1919, 1919-1981, 1981... C'est là une hypothèse de travail que je vais tenter de fonder. Il eût été attrayant de décaler cette périodisation sur celle de l'évolution des forces productives et des rapports de production et d'échange en général et de situer une première rupture vers 1895 — transformation du capitalisme concurrentiel en capitalisme monopoliste — une deuxième rupture soit après la première guerre mondiale, soit après la crise de 1929-34, quand le capitalisme monopoliste se transforme en capitalisme monopoliste d'Etat. Il se fait tout simplement qu'à mon humble avis l'histoire des luttes de classes en Belgique ne permet pas cette transposition.

Il faut dès lors admettre — ce qui dans l'esprit du marxisme est fort aisé — qu'il y a un décalage de quelques décennies entre ce qui se passe dans les entrailles des forces productives et ce qui relève de la superstructure : cadre juridique, institutionnel, politique, économique et social, etc. La dernière « coupure » (1981...) fait également problème. Si on partage les idées émises par de Bernis et son école (2) — ce qui est mon cas — que les fissures qui caractérisent la crise actuelle ne datent pas de 1973-74 (crise pétrolière), ni de 1981-82 (deuxième choc énergétique et endettement vertigineux du tiers monde et de certains Etats capitalistes), mais bien de 1964-65 (première baisse significative du taux de profit), on peut se demander pourquoi la bourgeoisie belge a

(1) « La crise et l'Etat », *Cahiers marxistes*, n° 141, mars 1986.

(2) C.R.E.C.C. (Groupe de recherche sur la régulation de l'économie capitaliste), *Crise et régulation, Recueil de textes, 1979-1983*, Grenoble, 1983.

mis si longtemps — près de deux décennies — à changer de cap et à modifier en profondeur la nature de l'intervention étatique. Je répondrai à cela qu'il y a de nouveau décalage entre infrastructure et superstructure. Cette réponse peut paraître un peu courte. Au demeurant, on peut comprendre qu'il ait fallu un travail idéologique en profondeur pour faire accepter par les masses la prétendue nécessité d'une nouvelle politique fondée sur les notions de « austérité », de « sacrifices inévitables », de « l'indispensable compétitivité des entreprises » et autres balivernes du discours patronal. Supprimer les indexations, s'attaquer à la sécurité sociale, mettre en question le concept même de « service public »... ont certes été facilités par le travail de la crise — qui a lui aussi pris un certain temps —, mais ont également exigé une préparation idéologique lente et persévérante. Une dernière question posée par la « coupure » de 1981 est patente : s'agit-il d'une tornade éphémère, passagère, conjoncturelle... et alors situer la coupure en 1981 serait aussi dérisoire qu'en situer une en 1922... ou bien s'agit-il d'un retournement historique qui va en s'approfondissant et pour qui fin 81, début 82 ne constituent qu'un début ? Nous sommes enclins à croire à cette seconde hypothèse tout en sachant bien qu'il nous manque du recul historique pour l'étayer convenablement. Si nous le pensons c'est parce que nous estimons que nous traversons aujourd'hui la phase d'une prétendue issue capitaliste à la crise et que celle-ci est synonyme d'approfondissement de la crise, de la construction d'une société duale... avec un mode spécifique et entièrement nouveau d'intervention étatique. Nous y reviendrons quand nous reparlerons de la période que nous faisons débiter avec l'entrée en scène du gouvernement de Martens V.

L'INTERVENTION DE L'ETAT DANS LE RAPPORT « CAPITAL-TRAVAIL »

Le rapport de production « capital » (pôle des propriétaires des moyens de production et d'échange, de la bourgeoisie) versus « travail » (pôle des travailleurs « libre » démunis de leurs outils et n'ayant que leurs forces de travail à vendre) est extrêmement vaste. Il concerne les conditions de travail (durée du travail, rythme, intensité, pénibilité...), le statut du travailleur vis-à-vis du patronat, ses droits et ses obligations dans l'entreprise, enfin le salaire. La notion « capital-travail » excède donc de loin le seul « rapport salarial ».

Il tombe hors du cadre de cet exposé de tracer l'histoire de ce rapport de 1830 à nos jours. La seule chose qui nous préoccupe est relative aux modalités de la régulation de l'intervention de l'Etat dans ce rapport.

Pour clarifier l'exposé — et tout en sachant bien que toute périodisation implique une schématisation — je distinguerai trois grandes époques : 1830-1919, 1919-1981 et 1981... Chacune de ces époques connaît des évolutions importantes, des bonds qualitatifs. Voyons cela de plus près.

1. 1830-1919 : LA GUERRE SOCIALE ET L'ETAT COERCITIF

Il s'agit de l'époque du libéralisme triomphant, pur et dur, prêchant un individualisme exacerbé et les droits absolus découlant de la propriété privée. C'est sans doute le seul moment de son histoire où la bourgeoisie réalise son rêve : avoir en face d'elle un ouvrier seul (3), démuni, nu, sans organisation (4), inférieur socialement, politiquement, juridiquement.

Quel est le rôle de l'Etat ? Organiser, maintenir, perpétuer par la violence la domination sans partage du patron sur l'ouvrier.

Par la violence physique en réprimant féroce toute action ouvrière organisée par les travailleurs : grève, manifestation, occupation des moulins. A la moindre occasion, sous le moindre prétexte, on fait donner la troupe, on tire sur les ouvriers. Dans ses « gazettes » (*Moniteur des Intérêts matériels*, *Union financière*), la bourgeoisie jubile : les meneurs sont matés, l'ordre est rétabli, des diminutions de salaire sont obtenues.

Par la violence institutionnelle ensuite (5). Celle-ci se manifeste sous différents aspects :

— la situation politique : le « cens » électoral (6) (minimum d'impôts directs) limitait en 1847 le nombre d'électeurs à 46.630 sur une population de 4.340.000 personnes (Recensement de 1846). Le nombre d'éligibles au Sénat s'élevait en 1859 à 726, compte tenu du cens extrêmement élevé exigé pour l'éligibilité au Sénat;

— Le rapport « capital-travail » : la Constitution garantit la liberté de réunion et d'association pour tous les citoyens... y inclus les ouvriers. Au demeurant, entre la Constitution et le Code pénal, il y a un abîme. Ainsi, l'article 415 du Code stipulait : « Toute coalition de la part des ouvriers, pour cesser en même temps le travail dans certains ateliers... pour suspendre, empêcher, enclaver les travaux sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus. Les chefs ou meneurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans ».

(3) Voir à ce propos l'excellente description de Jean Neuville dans *La condition ouvrière au XIX^e siècle*, tome 1 : *L'ouvrier objet*, Ed. Vie Ouvrière, Bruxelles, 1976.

(4) « Sans organisation ». Il faut atténuer cette affirmation à partir des années 60. Le « mouvement socialiste » s'organise autour de « La tribune du peuple », fondé le 12 mai 1861 — avec notamment César De Paepe — et autour de « La Liberté », fondé le 12 mars 1865. La pénétration de l'Association Internationale des Travailleurs dans les bassins industriels se situe, d'après L. Henneaux-Depooter, en 1868 (*Misères et luttes sociales dans le Hainaut. 1860-1869*, Institut de Sociologie, Bruxelles, 1959, pp. 59-60).

(5) Nous reprenons ici les grandes lignes de l'exposé de B.S. Chlepner dans *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, Institut de Sociologie, Bruxelles, 1956, chap. 11 : « Infériorité politique et juridique des masses ouvrières » ; pp. 17-29.

(6) Après avoir été légèrement abaissé en 1848, le cens électoral a été aboli en 1893... à ce moment-là il a été « compensé » par des votes supplémentaires qu'on confère à certaines catégories de citoyens. Le suffrage universel pur et simple a été introduit en 1919 pour les hommes et en 1948 pour les femmes.

C'était interdire de fait non seulement la grève, mais également toute organisation syndicale... en effet, pourquoi les ouvriers se réunissaient-ils si ce n'est pour des objectifs qui tombent sous le coup de l'article 415 (7);

— la situation juridique : l'infériorité juridique des travailleurs est consacrée par trois dispositions importantes. D'abord, le « livret obligatoire » (8) qui est une arme redoutable au service du patronat puisqu'il permet, entre autres, au chef d'entreprise de refuser d'embaucher un ouvrier s'il vient d'un établissement en grève. En deuxième lieu, il y a le fameux article 1781 du code civil : « (...). Le maître est cru sur son affirmation : pour la quotité des gages, pour le paiement des salaires de l'année échue et pour les acomptes donnés pour l'année courante ». Comme le dit B.S. Chlepner : « on pouvait difficilement trouver une inégalité plus choquante : en cas de contestation, l'ouvrier doit prouver ses affirmations, le maître était cru sur parole » (9). En troisième lieu, il y a l'organisation des Conseils de Prud'hommes qui agissent comme organismes de conciliation et qui jugent les litiges entre maîtres et ouvriers. Dans ces conseils sont représentés les patrons et certaines catégories bien spécifiques de travailleurs : les chefs d'ateliers, les contremaîtres et les ouvriers patentés (travailleurs à domicile). Donc, les ouvriers des usines et des ateliers ne sont pas représentés. De surcroît la loi stipule qu'au sein des Conseils de Prud'hommes les marchands fabricants auront toujours la majorité (10).

Le dernier tiers du XIX^e siècle voit ces mesures s'assouplir. On passe petit à petit du capitalisme concurrentiel à un capitalisme où la concentration du capital croît, où le progrès technique évolue rapidement, où la liaison entre les banques mixtes et l'industrie devient plus étroite (11), où également la concentration des ouvriers dans les grands bassins industriels devient de plus en plus importante. Les conditions sont réunies pour l'émergence du mouvement syndical (12), des coopératives, des mutuelles, du POB (1885).

1886 constitue certes un tournant. Des grèves et des émeutes réprimées de façon meurtrière ont lieu dans la province de Liège et du Hai-

(7) Cet article a été abrogé en 1866 et remplacé par le fameux article 310 du Code pénal qui interdit de fait les piquets de grève puisqu'il dit : « Seront punis... tous ceux qui, par les *rassemblements* près des établissements où s'exerce le travail, ou près de la demeure de ceux qui le dirigent, auront porté atteinte à la liberté des maîtres ou des ouvriers ».

(8) Le livret obligatoire et l'article 1781 ont été abrogés en 1883.

(9) B.S. Chlepner, *op. cit.*, p. 24.

(10) La loi a été amendée à deux reprises. En 1859, la parité a été introduite. En 1889, tout ouvrier écrit de 25 ans au moins et exerçant sa profession depuis quatre ans devient électeur. C'était en quelque sorte l'introduction du suffrage universel sur le plan social.

(11) Dans un ouvrage ancien, mais qui n'a pas encore été dépassé depuis lors, B.S. Chlepner écrit : « A partir de 1895, avec la reprise industrielle et financière... se produit un véritable afflux de trusts financiers » (B.S. Chlepner, *Le marché financier belge depuis cent ans*, Bruxelles, 1930, p. 109).

(12) 78 syndicats relevés par l'enquête de Vandervelde en 1890. En 1898, le congrès du POB décide de créer une Commission syndicale qui va exercer de plus en plus d'influence.

naut. La force nouvelle de la classe ouvrière qui progressivement prend conscience de sa propre puissance impose à la bourgeoisie de faire des concessions sur le plan social. L'abolition du « truck system » en 1887, la réglementation du travail des femmes et des enfants en 1889, la loi de 1905 sur le repos du dimanche, un début d'« assurance-chômage » soutenue par des subventions des pouvoirs publics (principalement les communes)... voilà autant d'éléments qui permettent de parler d'une législation sociale embryonnaire. L'intervention de l'Etat dans le coût de la force de travail, encore modeste, va aller en s'accroissant. L'Etat subsidie partiellement les habitations ouvrières (loi du 9 août 1889), il accorde des primes à des sociétés de secours mutuels (loi de 1894, 1898 et de 1912), il octroie des crédits aux pensions de vieillesse (loi du 10 mai 1900)... Comme l'écrit S. de Brunhoff : « Quelles que soient sa forme et ses modalités, la gestion étatique de la force de travail a pour objet principal la prise en charge d'une partie de la valeur de cette force que les capitalistes ne rémunèrent pas de façon directe » (13). En « prenant en charge » une partie du salaire des travailleurs, l'Etat permet aux capitalistes, toutes choses égales par ailleurs, de maintenir les salaires plus bas. Il augmente ainsi le taux de profit du capital. Le même raisonnement vaut pour l'enseignement industriel et professionnel, ainsi que les ateliers d'apprentissage dont le réseau s'est fortement développé depuis les années 60 (14). Ici évidemment un second élément se greffe sur le premier : par une meilleure formation de la force de travail, le capital peut augmenter la plus-value relative. Dans le même ordre d'idées, notons le développement des abonnements aux chemins de fer pour les travailleurs qui ont créé ce qu'on a appelé en Belgique « les trains ouvriers ». Leur extension a été très rapide à partir des années 1880-1890. Ce faisant, on agrandit le marché du travail (dans l'espace), on augmente l'offre des forces de travail (une partie de la population rurale fait la navette vers les bassins industriels) et, par conséquent, on exerce une pression à la baisse sur les salaires. Ajoutons à cela que ces ouvriers en provenance des campagnes « se fournissent par eux-mêmes, par la culture d'un lopin de terre, une partie des denrées nécessaires à leur subsistance et peuvent se satisfaire d'un salaire moindre » (15).

Ainsi donc, dès le dernier tiers du XIX^e siècle, l'Etat intervient financièrement et organisationnellement dans la formation de la force de travail, dans son entretien et dans son transport jusqu'au lieu de travail.

Néanmoins, l'essentiel ne change pas. Certes, on crée des « Conseils d'industrie et du travail », le 16 août 1887, sur instigation de Frère-Orban. Ces conseils paritaires doivent servir d'organes d'information du

(13) S. de Brunhoff, *Etat et Capital*, Paris, 1976, p. 14.

(14) M. Alaluf, *Les relations entre enseignement et emploi : hypothèse pour une approche de la qualification de l'emploi*, thèse de doctorat, ULB, 1985, chap. III : « Instruction de l'ouvrier, scolarisation de la formation professionnelle et structuration de l'enseignement ». C'est à notre connaissance la première étude exhaustive de l'enseignement technique au XIX^e siècle en Belgique.

(15) I. Cassiers, *Réflexions préliminaires pour une analyse du rôle de l'Etat en Belgique (1850-1914)*, UCL, Institut des Sciences Economiques, 1976, p. 47.

gouvernement, sur l'évolution de la condition ouvrière et surtout intervenir comme organismes de conciliation ou d'arbitrage en cas de conflits collectifs sur les conditions de travail dans une industrie ou une entreprise. A première vue, on pourrait s'imaginer qu'il y a une modification en profondeur. Au fond, c'est un leurre. Pour deux raisons. En premier lieu, en tant qu'organismes de conciliation, leurs interventions furent exceptionnelles. En second lieu : « le gros défaut de leur organisation était d'ignorer complètement le rôle des syndicats dans l'industrie moderne. Comme toute la législation de cette époque, la loi sur les Conseils d'industrie et de travail était inspirée par les conceptions purement individualistes du droit civil du XIX^e siècle » (16).

On peut conclure. Pendant cette époque, l'Etat intervient de fait massivement dans les rapports de production entre « Capital » et « Travail », même si la bourgeoisie proclame qu'elle interdit aux pouvoirs publics de s'immiscer dans les rapports entre maîtres et ouvriers. En les laissant face à face et en interdisant aux ouvriers de s'organiser, l'Etat s'immisce dans ces rapports. Il use du sabre pour casser les grèves, les occupations d'usine, les manifestations (17). Avec violence, il fait pencher la balance de la justice du côté du patronat. Politiquement, la bourgeoisie censitaire prive les travailleurs du droit de participation dans les affaires de la Cité. Fondamentalement, les modalités de la régulation étatique sont restées les mêmes. Les salaires réels — extrêmement bas — et les conditions de travail également.

2. 1919-1981 : LA PAIX SOCIALE ET L'ETAT CONCILIATEUR

La guerre 1914-18 a été un accélérateur inouï de l'histoire. En Belgique, sans doute plus que partout ailleurs. Si nous plaçons la première coupure de la période 1830-1986 en 1919 — et non en 1935 ou en 1944 — c'est bien parce que nous sommes persuadé que l'intervention de l'Etat dans le rapport de production « capital-travail » change à ce moment-là de nature. Elle franchit un bond qualitatif décisif.

Le moment « violence », tout en subsistant — et il serait parfaitement utopique de penser un seul instant que la bourgeoisie désarmera un jour sur ce plan : voilà pourquoi « paix sociale » et synonyme de « guerre froide » — va progressivement et de manière non linéaire être remplacé par le moment « persuasion », par la recherche d'un consensus collectif entre non pas l'ouvrier isolé et son maître, mais entre les syndicats et le patronat. Cela implique un changement de philosophie : celle du Code Napoléon doit être partiellement abandonnée. Cela implique de fait la reconnaissance des syndicats. Cela implique : doter l'intervention étatique d'une mission conciliatrice entre le « travail » et

(16) B.S. Chlepner, *op. cit.*, p. 223.

(17) Deux exemples : en 1886, l'ordre est donné à l'armée de tirer après quelques brèves sommations. Résultat : douze manifestants seront tués et des dizaines seront blessés. En 1893, lors de la grève générale organisée par le POB pour l'obtention du suffrage universel, la répression ouvrière tue douze ouvriers (L. Delsinne, *Le Parti Ouvrier Belge. Des origines à 1894*, Bruxelles, pp. 75 et suiv.).

le « capital ». Donc, la fonction « régulatrice » de l'Etat dans les rapports de production capitalistes va être conçue tout différemment.

Telles sont les raisons qui nous incitent à penser que la coupure se situe en 1919. Avant de décrire succinctement le contenu de ce bond qualitatif, penchons-nous un instant sur les raisons qui l'expliquent.

Il y a, en premier lieu, un bouleversement extraordinaire dans le rapport de forces entre les possédants et les travailleurs. Les syndicats, mieux organisés, puissants dans les usines, maîtres de la rue dans les instants critiques, jouissent d'un relais politique au Parlement... sont devenus trop forts pour qu'on puisse les ignorer. L'évolution du nombre d'adhérents aux syndicats (de 126.745 adhérents en 1913 à 629.736 en 1919) atteste qu'on assiste « à un immense élan de masse vers les syndicats » (18). La bourgeoisie « clairvoyante » (19) cède sous la pression des événements... et avec l'appui du POB.

Il y a, en deuxième lieu, conjointement et corrélativement, l'entrée des plus éminents membres de la direction du POB au gouvernement qui exigent, en contrepartie de leur adhésion au principe de la défense de « l'union nationale », un certain nombre de réformes de structure fondamentales qui étaient à l'ordre du jour du mouvement ouvrier depuis des décennies. La participation du POB à un gouvernement bourgeois — soutenu avec véhémence par les syndicats — a été le résultat d'une longue lutte idéologique où la tendance révisionniste, incarnée par Vandervelde (20), a fini par l'emporter. Elle est à double face. Elle consacre l'intégration des organisations ouvrières au capital. Comme le dit Claude Renard : « la bourgeoisie ne craignait plus le suffrage universel parce qu'elle n'avait plus à craindre le Parti Ouvrier Belge » (21). A l'inverse, elle facilite la satisfaction des revendications ouvrières. C'est toute l'ambiguïté du réformisme. D'une part, les réformes font progresser l'émancipation et les conditions d'existence de la classe ouvrière — de là le soutien populaire au réformisme —, d'autre part, elles rencontrent les objectifs à long terme de la fraction la plus éclairée de la bourgeoisie, c'est-à-dire celle qui voit plus loin que le bout de son nez, qui

(18) Cl. Renard, *La conquête du suffrage universel en Belgique*, Bruxelles, 1966, p. 290.

(19) « Francqui (directeur de la Société Générale) fut le véritable inspirateur de la combinaison politique et gouvernementale qui triompha en novembre 1918... il s'agit de l'entrée des ministres socialistes au gouvernement ». L. Bertrand, *Souvenirs d'un meneur socialiste*, Bruxelles, 1927, p. 334).

(20) Voir à ce sujet : F. Nice et J. Nagels, « Le POB et le marxisme » dans *1885-1985 : du POB au Parti Socialiste*, Bruxelles, 1985, pp. 64 à 67 et les observations pertinentes de notre regretté ami Marcel Liebman : « Ainsi commence — en 1918 — une longue période de l'évolution des socialistes belges au cours de laquelle ils vont acquérir certains traits permanents, et cessant de se présenter comme un parti d'opposition (apparemment fondamentale, en fait circonstancielle) vont assurer les fonctions et revendiquer le titre de « parti de gouvernement », sans pour autant, faut-il le dire, que le régime ait modifié sa structure » (« L'impuissance du réalisme », dans *Contradictions, Cent ans de socialisme belge*, n° 44, Bruxelles, 1985, p. 37).

(21) Cl. Renard, *op. cit.*, p. 297.

n'est pas attachée à des idées révolues, qui prend en compte le rapport de forces en présence, qui préfère un taux de profit assuré en longue période que des bénéfices immédiats.

Le réformisme conforte les intérêts historiques de la « bourgeoisie dans son ensemble » au-delà des intérêts particuliers de certaines fractions du capital. En 1918-19, on assiste à la mise en place de l'embryon du « compromis social-démocrate » qui s'épanouira après la deuxième guerre mondiale. Il se caractérise par la suprématie de la « paix sociale » sur l'affrontement entre classes sociales. Affrontements qui ne seront d'ailleurs jamais supprimés : les grèves d'après la première guerre mondiale, de 1936, de 1950, de 1960-61... l'attestent.

Il y a, en troisième lieu, tout l'environnement international qui pèse de tout son poids dans la balance : 1917, les conseils d'ouvriers dans différentes villes allemandes, la poussée révolutionnaire en Europe centrale... Les classes possédantes tremblent, et dans leur grande peur, elles lâchent du lest. D'ailleurs, quand en 1921, les insurrections européennes sont réprimées, les socialistes, tout étonnés, sont chassés du gouvernement. Comme le note Bertrand : « Le vent des révolutions qui soufflait en tempête, fin 1918, avait cessé. Les conservateurs bleus et noirs avaient cédé alors, par crainte du pire, puis ils déclarèrent que l'on avait assez fait et qu'il était temps de s'arrêter » (22). Ce même environnement international avait d'ailleurs mené à la création du Bureau International du Travail (BIT, siège à Genève) et à la conclusion de conventions internationales relatives au travail des femmes et des enfants, à la journée des 8 heures, etc.

Voyons maintenant rapidement le contenu du bond qualitatif, c'est-à-dire les conquêtes du prolétariat, qui, je le répète, seront, dans les années à venir l'objet de luttes incessantes. Entre le vote d'une loi progressiste et son application, il peut y avoir un monde. Il y aura pas mal de ressacs lors de la réalisation des réformes. Nonobstant les reculs, il y a progression et on peut distinguer trois phases dans la période 1929-1981 : l'après 14-18, l'après-crise 1919-34, l'après 1940-45.

Sous différents aspects se manifeste la substitution du consensus social à la violence institutionnelle de 1830 à 1914.

Sur le plan politique, le suffrage universel pur et simple introduit lors des élections de 1919 fait entrer au Parlement 70 députés du POB, 74 catholiques et 34 libéraux. A la suite des élections, Jules Destrée entre au gouvernement aux côtés de trois autres ministres socialistes : Vandervelde, Anseele et J. Wauters. Le système électoral reste inchangé jusqu'en 1948 où il est élargi aux votes des femmes.

Sur le plan juridique, le législateur, après avoir aboli les lois sur le livret juridique et l'article 1781 en 1883, reconnaît le droit de grève ainsi que l'exercice pratique de ce droit en abolissant l'article 310 du Code pénal (24 mai 1921).

(22) L. Bertrand, *op. cit.*, p. 343.

Sur le plan social, la toute grande conquête est évidemment celle acquise par la loi du 14 juin 1921 instituant la journée de travail de huit heures et la semaines de 48 heures tout en maintenant les salaires à leur niveau antérieur (23). La loi-cadre de 1936 décrétant la semaine de 40 heures ne s'applique qu'aux industries où le travail est effectué dans des conditions insalubres, dangereuses ou pénibles. De fait, elle n'entrera en application pour toutes les catégories de travailleurs que longtemps après la deuxième guerre mondiale. Certes, la généralisation de la sécurité sociale a été introduite par le fameux arrêté-loi du 28 décembre 1944 : il instaure « l'obligation de l'assurance obligatoire de tous les travailleurs en vue d'obtenir les avantages qui se rattachent à cinq ordres d'idées : a) la vieillesse; b) la maladie-invalidité; c) le chômage; d) les allocations familiales; e) les vacances annuelles » (24). Le financement en est assuré par le salarié, l'employeur et l'Etat. Au demeurant, le système de 1944 tablait sur des fondement solides. L'assurance-vieillesse obligatoire avait déjà été introduite en 1914. Au sortir de la première guerre mondiale, le gouvernement, face à un chômage très important, a repris les fonctions du « Comité National de Secours et d'Alimentation » dirigé par Francqui et l'a transformé en un fonds de soutien aux sans-travail (25). En 1920 fut créé le Fonds de Crise et, en 1935, l'Office national de Placement et de Chômage... l'assurance obligatoire date de 1944 (26). Les allocations familiales suivent la même évolution : première caisse de compensation à Verviers en 1921; extension à tous les salariés en 1930 et aux non-salariés en 1937. Les vacances annuelles payées « ont été une des conquêtes principales des grèves du mois de juin 1936 » (27). De 6 à 12 jours au début, elles ont été progressivement allongées après la deuxième guerre mondiale.

Sur le plan des rapports « capital-travail », il est indéniable que le « grand saut » se situe après la première guerre mondiale. Il s'agit de l'instauration — imposée par le gouvernement — de *commissions paritaires*. D'abord, timidement dénommées « commissions d'étude pour la durée de la journée du travail », puis « commissions d'étude des conditions de travail », elles deviennent ensuite « comités nationaux de conciliation et d'arbitrage » et enfin « commissions paritaires d'industrie » ou « commissions paritaires » tout court. Elles sont devenues « un procédé pour conclure des conventions collectives » (28). De 7 en 1919, on en compte 12 en 1920, 14 en 1921 et 16 en 1922. Puis, après le recul de la pression des masses, le mouvement s'arrête temporairement. On ne peut pas insister suffisamment sur le bond qualitatif que cela repré-

(23) Se référer à ce propos à l'article de F. Nice dans un numéro antérieur des *Cahiers* (F. Nice, « Le POB et la journée des huit heures », *Cahiers marxistes*, n° 131-132, mars-avril 1985, pp. 31 à 52.

(24) B.S. Chlepner, *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*, op. cit., p. 307.

(25) *Ibid.*, p. 313.

(26) On voit clairement se dessiner les trois étapes : l'après 14-18, l'après crise, l'après 40-45. Il en est de même pour les allocations familiales.

(27) F. Baudhuin insinue déjà que le régime de l'assurance-chômage tel qu'il est pratiqué en Belgique dans les années 30 favorise le chômage. (F. Baudhuin, *Histoire économique de la Belgique*. 1914-1939, Bruxelles, 1944, p. 394).

(28) B.S. Chlepner, op. cit., p. 318.

sente. Le patronat est forcé de traiter avec les syndicats qui ont chaque fois l'initiative. Quand ils sont suffisamment puissants, ils obligent les patrons d'indexer les salaires, ce qui est devenu possible grâce à l'instauration d'un indice des prix de détail par le ministre Wauters en 1919. Indice encore sommaire — il ne recense que 56 produits (401 en 1981) —, mais établi sur une base scientifique solide. De nouvelles commissions seront constituées par la suite, principalement après la grève de 1936 et après la deuxième guerre mondiale (29). Le cadre institutionnel qui fonde la paix sociale — et donc le compromis social-démocrate — est ainsi mis en place. Ce cadre va s'étendre. Il y aura la première Conférence nationale du travail en 1936, suivie d'autres en 1944, en 1945 — qui établit sur le plan national le rattachement automatique des salaires à l'index des prix — de 1947 et de 1948. Cette dernière institue le Conseil National du Travail et le Conseil Central de l'Economie où siègent le patronat, les organisations représentatives des travailleurs et les représentants du gouvernement. Dans la même foulée, mais sur le plan micro-économique, sont créées par la loi du 20 septembre 1948, les Conseils d'entreprise qui permettent aux délégués des travailleurs d'obtenir un certain nombre d'informations sur la vie de l'entreprise. Plus tard (1953), ces informations seront certifiées par des reviseurs d'entreprise assermentés.

Les commissions paritaires constituent la charpente de tout cet édifice institutionnel. Je partage les conclusions nuancées que Chlepner nous fournit à l'égard de leur rôle quand il écrit : « Si on envisage leur fonctionnement depuis 35 ans deux constatations semblent s'imposer. Elles ont certainement contribué à renforcer la position des syndicats ouvriers et, d'une manière plus générale, elles ont permis aux masses ouvrières d'obtenir constamment des améliorations de leur niveau de vie. Les syndicats ouvriers ont toujours été les demandeurs, les groupements industriels se tenant sur la défensive. D'un autre côté, dans l'ensemble, les commissions paritaires ont créé un climat tolérable; elles ont permis des contacts corrects entre le capital et le travail...; à la longue, elles ont maintenu ce qu'il est convenu d'appeler la paix sociale » (30). Cette « paix sociale » revêt naturellement différents aspects. Il est vrai qu'elle favorise les conditions de travail, les salaires, le pouvoir d'achat des travailleurs. Ce faisant elle crée des débouchés nouveaux pour les branches économiques qui produisent des biens de consommation, et après la deuxième guerre mondiale, des biens de consommation durables de masse (31). Par ricochet, on développe en amont des industries fabriquant des biens de production. Donc la paix sociale améliore la condition ouvrière et facilite la réalisation de la plus-value et, par conséquent, tout le procès d'accumulation du capital. Ces deux pôles, indissociablement liés, s'influencent dialectiquement l'un l'autre, ne peuvent jamais être passés sous silence quand on mobilise la notion, tellement galvaudée, de « paix sociale ».

(29) Je me répète. Ici aussi on trouve les trois phases : 1921-1922, 1936, 1945-1950.

(30) B.S. Chlepner, *op. cit.*, p. 330.

(31) Ce qu'A. Drumaux appelle le « fordisme » dans son article « L'autogestion, un débat renouvelé », *Cahiers marxistes*, n° 141, mars 1986, pp. 44-45.

1981... : L'INTERVENTION ETATIQUE NEOLIBERALE ET LA RUPTURE DU COMPROMIS SOCIAL-DEMOCRATE

a) Observations préliminaires

Ce long détour qui nous a mené de 1830 à 1981 ne nous semble pas superflu, ne fut-ce que parce qu'il démontre que l'Etat est toujours intervenu dans le rapport de production « capital-travail ». Il est plus aisé d'aborder maintenant *dans une perspective historique* le tournant de 1981. Tel est en définitive l'objet de cet article puisqu'il concerne les nouvelles modalités d'intervention étatique imposée par l'approfondissement de la crise et par la nécessité pour la bourgeoisie de contrecarrer la baisse du taux de profit dont nous avons parlé longuement dans le précédent article.

Cette histoire de l'intervention étatique nous permet de récuser la notion de « crise de régulation étatique ». En effet, il n'y a pas à proprement parler de « crise de la régulation étatique » dans la mesure où cela sous-entend que la bourgeoisie serait désemparée, qu'elle ne saurait plus très bien comment il faut utiliser « l'appareil d'Etat ». En fait, elle ne le sait que trop bien et elle impose d'autres modalités d'intervention étatique. Cela nous permet, par la même occasion, d'égratigner la conception selon laquelle il y aurait aujourd'hui une « crise de régulation keynésienne ». D'abord parce que la dite « régulation keynésienne » est de loin antérieure à J.M. Keynes dont l'œuvre principale date de la grande crise 1929-34. On a vu qu'en Belgique le bond qualitatif qui substitue la paix sociale à la guerre sociale, se situe en 1919-1921 et constitue l'aboutissement des luttes sociales du dernier tiers XIX^e siècle. Ensuite parce que rattacher un mode de régulation étatique au nom d'un homme, c'est surestimer le rôle des superstructures — en l'occurrence la pensée économique bourgeoise — et, par conséquent, sous-estimer l'impact du développement des forces productives et le rôle moteur de la lutte des classes.

Bien sûr, quand on lie la « régulation keynésienne » (Etat assistanciel, Etat-providence, Welfare State...) aux modalités du procès de travail (Taylorisme) et à une adéquation (32) entre la production (accumulation intensive) et un modèle de consommation de masse (l'adéquation prend alors le nom de fordisme) on réintroduit le rôle des forces productives et subsidiairement celui des luttes de classes. On oublie néanmoins que l'accumulation intensive — celle qui introduit le progrès technique dans la reproduction du capital-date, non pas de la grande crise ou de la deuxième guerre mondiale, mais de la naissance du mode de production capitaliste. La concurrence entre capitaux et les luttes ouvrières obligent le capital à innover. La reproduction élargie et la production de plus-value relative sont inhérentes au capitalisme. Certes, il peut y avoir des vagues d'innovations — souvent d'ailleurs liées aux

(32) A l'instar de M. Aglietta (*Régulation et crise du capitalisme*, Paris, 1976) d'innombrables intellectuels francophones ont mis ce jeu de notions à l'avant-plan.

moments forts de la lutte des classes (33) — mais celles-ci s'échelonnent du début du XIX^e siècle à nos jours.

Une troisième critique à l'égard de la notion « crise de régulation keynésienne » découle du fait qu'on peut en induire — mais j'avoue que ce n'est pas automatique — que faute de régulation keynésienne il n'y a plus de régulation étatique et que le néolibéralisme postule une non-intervention étatique dans le rapport « capital-travail ». Nous démontrons l'inverse et nous mettrons en évidence qu'il s'agit en l'occurrence d'autres modalités de l'interventionnisme étatique.

Ces observations faites, on comprend bien ce que les auteurs entendent par « crise de régulation keynésienne ». Ils veulent dire que depuis la crise — surtout depuis la stagflation de 1975 — la politique keynésienne n'est plus opérationnelle parce que les fondements de cette crise politique sont ébranlés. Sur ce plan précis, et sans revenir sur les critiques formulées, on peut les suivre.

b) Crise et nouvelle phase du capitalisme (34)

L'intervention étatique que nous allons décrire n'est pas celle de 1981 à 1986. Cette période ne constitue à nos yeux qu'un avant-goût, qu'un hors d'œuvre, qu'un prélude. La régulation étatique que nous allons ébaucher est celle d'une transition historique vers une autre phase du capitalisme, une phase qui consacre la prétendue issue capitaliste à la crise actuelle et qui n'est rien d'autre qu'un approfondissement de la crise sous tous ses aspects sociaux, politiques, culturels, écologiques, moraux... allant de pair avec un redressement du taux de profit moyen ou, en tout état de cause, du taux de profit des fractions dominantes, transnationalisées du capital. Personne ne peut affirmer aujourd'hui qu'on s'achemine vers cette solution, parce que personne n'est à même de prévoir l'issue de la lutte des classes dans les années à venir.

(33) Quelques citations de Marx à ce propos. Le 28 décembre 1846 : « Depuis 1825 l'intervention et l'application des machines n'est que le résultat de la guerre entre les maîtres et les ouvriers » (Lettre de Marx à Annenkov du 28.12.1846). En 1847 : « En Angleterre, les grèves ont régulièrement donné lieu à l'invention et à l'application de quelques machines nouvelles ». (*Misère de la Philosophie*, 1847). En 1867 : « Dès que la révolte grandissante força l'Etat (nous soulignons) à imposer une journée normale, en premier lieu à la fabrique proprement dite, c'est-à-dire à partir du moment où il interdit la production de la plus-value absolue (augmentation des heures prestées à salaires constants...) le capital se jeta de toute son énergie et en pleine conscience sur la production de la plus-value relative au moyen du développement accéléré du système mécanique » (*Le Capital*, Livre I, 1867). On ne trouve pas de meilleure définition de l'« accumulation intensive ».

(34) Il tombe hors du cadre de ces articles de nous appesantir sur la crise en tant que telle et sur la nouvelle phase du capitalisme qu'elle inaugure. Notre seul objectif consiste à déterminer leurs incidences sur la régulation étatique. Nous avons procédé de la même façon quand nous avons étudié le déficit des finances publiques.

Nous formulons donc une première hypothèse de travail dont tout le reste dépend. Supposons, comme c'est le cas en Belgique où, depuis 1981 plus aucune grande bataille sociale n'a été gagnée, que :

— la classe ouvrière soit incapable de se ressaisir dans les deux prochaines décennies;

— elle soit dans l'impossibilité de tracer un projet de nouvelle société susceptible d'enthousiasmer les masses et de rallier les couches sociales objectivement lésées par la grande bourgeoisie;

— la crise du réformisme persiste et que les partis socialistes s'alignent de plus en plus sur les canons de la nouvelle idéologie dominante;

— les syndicats continuent à s'affaiblir, demeurent sur la défensive... une ou deux guerres en retard sur les exigences des luttes;

— les partis révolutionnaires, en profonde crise eux aussi, deviennent de plus en plus marginalisés parce qu'également incapables de fournir une réponse révolutionnaire globale à la crise, conforme aux impératifs du mouvement...

Dans ces conditions, on risque bien de s'acheminer vers l'intervention étatique néolibérale dont on va tracer les grands traits au fusain.

A l'opposé — et c'est là la seconde hypothèse de travail dont je déduirai les conséquences ultérieurement — si nous supposons que, dans les années à venir, la classe ouvrière et ses organisations reprennent l'initiative, ressoudent un large front antimonopoliste susceptible de conquérir une majorité politique etc... à ce moment-là l'intervention étatique sera de nature tout à fait différente. On sera en présence d'un Etat qui ira à contre-crise, qui s'appuyera sur des noyaux de contre-pouvoirs démocratiques, qui assurera une transition vers le socialisme. Cet Etat-là nous en reparlerons plus tard.

Bornons-nous maintenant à l'intervention étatique qui approfondit la crise et mène vers une société duale, inéquitable, aliénante, instaurant une nouvelle pauvreté; une société où règnent de plus en plus « l'insécurité, la violence, la répression; où le tissu social se désagrège; où les turbulences monétaires, les cyclones boursiers, les spéculations destabilisatrices et les déséquilibres financiers risquent de mener au bord du gouffre » (35); une société où « la révolution scientifique et technique, la transnationalisation croissante du capital, la destruction de la cohérence de systèmes productifs nationaux... causent des mutations extrêmement profondes au sein de la classe ouvrière et des couches sociales qui lui sont proches » (36).

Il est certes difficile de faire la part des choses entre les effets de l'utilisation des nouvelles technologies par la bourgeoisie (automatisation, robotique, bureautique, etc...) et le rôle propre de l'Etat, de l'idéologie, des superstructures, vu que tous ces éléments s'influencent mutuellement et constituent un tout dont toutes les parties sont dialectiquement liées.

(35) Document préparatoire au XXV^e Congrès du PCB, p. 3.

(36) *Ibid.*, p. 8.

tiquement unies. Disons pour simplifier que le développement des forces productives rend cet avenir « apocalyptique » possible au cas où la grande bourgeoisie transnationale garde les rênes du pouvoir en mains. Au demeurant, les progrès techniques fulgurants n'imposent absolument pas le cheminement vers ce type de société. Bien au contraire, ils créent dans un autre mode de production — à savoir le socialisme — les conditions nécessaires mais point suffisantes, de l'épanouissement de l'individu, d'une démocratie réelle, d'une justice sociale sans précédent.

c) Modalités de l'intervention étatique néolibérale

Quelle sera cette intervention étatique néolibérale dans sa forme la plus pure ? Nous pourrions dire dans sa « forme idéale » — pour reprendre l'expression de Marx (37) — étant entendu que la réalité ne correspondra jamais à cette « pureté ». Il y aura des résistances ouvrières, des conflits sociaux, voire des révoltes incontrôlées qui limiteront la liberté de manœuvre de la bourgeoisie, qui l'obligeront à transiger ou à gagner du temps et qui feront, en définitive, en sorte qu'on s'écartera nécessairement de ce « modèle néoconservateur ».

Sur le plan politique

On ne va pas revenir au régime censitaire ! On va respecter le suffrage universel en le vidant en grande partie de sa substance, c'est-à-dire en ôtant aux « élus de la Nation » leurs prérogatives fondamentales par le recours systématique aux pouvoirs spéciaux. Il s'agit d'une nécessité pour la bourgeoisie. Quand elle fait avaler d'innombrables couleuvres à la population, elle a besoin d'un exécutif fort qui évite des débats difficiles dans les enceintes plus ou moins démocratiques que sont le Parlement et le Sénat.

Des pouvoirs spéciaux exceptionnels ont été monnaie courante dans notre histoire institutionnelle. Ce qu'il y a de totalement nouveau c'est qu'ils sont érigés en méthode courante, normale de gouverner.

Sur le plan juridique

La plupart des modifications dans le rapport de production « capital-travail » que nous allons aborder par le menu dans les pages qui suivent impliquent évidemment une nouvelle armature institutionnelle et juridique. Cela coule de source et nous ne nous y attarderons pas. Nous préférons mettre en évidence un autre danger.

Au nom de la liberté du travail et de la liberté d'entreprendre — l'argumentation est identique à celle de la bourgeoisie du XIX^e siècle... Il suffit de lire les documents parlementaires autour de la controverse

(37) Dans « Le Capital » Marx étudie les lois de développement du capitalisme dans leur « forme idéale » c'est-à-dire sans se préoccuper des épiphénomènes réels qui peuvent perturber ces lois.

relative aux articles 415 et 310 du Code Pénal pour s'en convaincre... il y a déjà eu dans la foulée des réactions contre la grande grève de 1960-61 des tentatives de mettre en question non pas le droit de grève mais l'organisation des piquets de grève. A l'époque, le mouvement ouvrier était suffisamment puissant pour casser ces velléités... Dans de nombreux discours le PRL et le PVV ont remis ce thème à l'avant-plan. On peut être sûr que dans les années à venir il va à nouveau faire surface. Il faudra faire preuve de beaucoup de vigilance et de beaucoup de combativité pour éviter qu'il n'aboutisse.

Sur le plan idéologique

Dans son article sur l'autogestion A. Drumaux définit clairement ce qu'elle appelle les « fonctions légitimatrices de l'Etat keynésien ». Elle écrit notamment : « L'établissement d'un mode d'hégémonie suppose une "idéologie-ciment" fonctionnant de manière telle qu'une classe exerce sa direction idéologique et culturelle en obtenant des autres classes un consensus... l'idéologie de l'intérêt général remplit cette fonction de ciment... Cette idéologie (de l'intérêt général) ne présuppose pas le consensus, elle l'organise... Elle assure une adhésion-intégration au processus de reproduction de l'ordre social... L'idéologie de l'intérêt général durant la période keynésienne est fondée en référence à un modèle de croissance et d'équilibre économique... » (38).

La crise rend cette idéologie caduque parce que ses soubassements sont fissurés : faible croissance, faible productivité, baisse des salaires réels, déséquilibres flagrants... La bourgeoisie doit donc changer de discours. Elle soit structurer une nouvelle argumentation qui légitime sa nouvelle pratique sociale (39). L'idéologie néolibérale fait le panégyrique de l'intérêt privé et du profit comme moteurs de l'activité économique. Elle met la concurrence et la compétitivité, conçues comme une lutte implacable entre loups, sur un piédestal. Elle exalte le goût du risque et la volonté de vaincre. Tous ces thèmes substituent un individualisme effréné à une vision sociale du monde.

Sur le plan du rapport « capital-travail »

Faut-il répéter que tout ce que la bourgeoisie va entreprendre vise à redresser son taux de profit ? (40) Faut-il répéter que tout ce qu'elle peut

(38) Drumaux, A., *L'autogestion : un débat renouvelé*, Cahiers marxistes, n° 141, mars 1986, pp. 45-46.

(39) Dans sa thèse de doctorat « Perceptions et théorisations de la crise dans les milieux d'affaires en Belgique (1930-1936) », M.G. Coomans a mis en évidence l'importance déterminante du discours patronal. Pour utiliser le vocabulaire des économistes, on peut dire qu'il constitue le plus important « instrument » de politique économique et sociale. Convaincre les masses de la nécessité de l'austérité est cent fois plus décisif que modifier le taux de réescompte, que de rehausser les impôts indirects ou que de faire fluctuer la masse monétaire.

(40) Voir mon article précédent dans le n° 141 des *Cahiers marxistes* (p. 26-28).

faire, elle ne peut le faire que grâce à la révolution scientifique et technique, que grâce à l'utilisation « à ses fins propres » des nouvelles technologies ?

1°) La mise en place d'un cadre législatif qui a pour conséquence la division de la classe ouvrière et l'affaiblissement des syndicats. Les mesures qui visent à atteindre cet objectif sont multiples et variées.

Citons-en quelques-unes :

- la division de plus en plus patente entre travailleurs actifs et non-actifs (chômeurs et retraités). Cette division va prendre des dimensions croissantes — sauf si on devait réduire de manière draconienne le temps de travail — pour deux raisons. L'automatisation et la robotisation du secteur secondaire va éjecter une main-d'œuvre importante hors de la production. En outre, l'utilisation croissante d'ordinateurs, de micro-électronique, de machines à traitement de textes... va diminuer le travail vivant dans le secteur tertiaire (41) qui jadis absorbait les travailleurs évincés des secteurs primaire et secondaire.

- la flexibilité du travail au sens le plus large : travail partiel, travail à horaire décalé, travail du dimanche, travail du week-end, travail à durée déterminée, travail précarisé, etc...

- l'introduction du travail à domicile qui, dans certains domaines de production, se fait déjà sur une grande échelle;

- l'organisation de « cercles de qualité » qui ne présente d'ailleurs pas que des aspects négatifs mais qui à l'heure actuelle en tous les cas, favorise l'intégration du travail au capital;

- La « PME-risation » des entreprises. Les nouvelles technologies le permettent. Des grandes entreprises et l'Etat favorisent ce processus en mettant des capitaux à la disposition de certaines personnes pour qu'ils « se mettent à leur compte ».

2°) Le démantèlement partiel de la sécurité sociale — où on essaye progressivement de substituer la notion d'assistance à celle d'un droit des travailleurs; la privatisation de pans entiers des services publics (42) (transports, postes, télégraphes, téléphones, radio, télévision, hôpitaux...); la métamorphose de sphères de l'Etat fonctionnant selon la logique du « service public » et de l'« intérêt général » en activités qui se conforment aux critères de la rentabilité et du profit. Nous avons regroupé ces trois mécanismes parce qu'il s'agit chaque fois d'une transformation d'un « bien public » en une « marchandise privée » avec comme corollaire une augmentation substantielle des prix. En définitive, l'Etat ne prend plus en charge une partie des salaires (indirects) des travailleurs.

(41) On peut parler à ce sujet d'une industrialisation du tertiaire qui utilise de plus en plus de machines et dont l'intensité capitaliste croît et d'une « tertiarisation » du primaire et du secondaire parce que le type de travail dans ces deux secteurs (travailleurs « col blanc » assis derrière un écran) devient similaire au tertiaire.

(42) Voir à ce sujet l'excellente étude de Luc Hujoel : *La privatisation, définition et application au secteur des télécommunications*, Bruxelles, juin 1985.

C'est-à-dire que la satisfaction d'un nombre croissant de besoins collectifs sera financé par le « salaire-poche » du travailleur. Puisqu'il s'agit, en règle générale, de dépenses incompressibles, le salaire réel disponible des travailleurs en sera directement affecté ou bien il y aura, pour certaines couches de la population, diminution radicale de la satisfaction de ce type de besoins. Remarquons que ces mesures touchent frontalement les basses tranches de revenus et n'affectent que peu les revenus élevés (43).

3°) Pas plus qu'on ne va supprimer le suffrage universel, on ne va dissoudre les organismes de concertation -commissions paritaires, commissions des prix, conseil central de l'économie, etc... Au contraire, on va les laisser fonctionner... mais à vide. Et si les « partenaires sociaux » n'arrivent pas à un accord — ce qui deviendra la règle, compte tenu des oppositions croissantes entre patronat et syndicats — le gouvernement tranchera. Les mesures prises pour évaluer la prétendue « norme de compétitivité » illustrent à merveille ce processus. Le gouvernement devient donc de plus en plus autoritaire. Contrairement à ce qu'on pense généralement, l'Etat néolibéral est beaucoup plus interventionniste en ces matières que l'Etat keynésien.

CONCLUSION

Si on regarde de plus près, on constate qu'il s'agit bel et bien d'une rupture du consensus social, d'une cassure du compromis social-démocrate, d'une mise en question de la paix sociale. Cette rupture est « historique » parce qu'elle rompt de manière décisive avec tout ce qui a été acquis depuis 1919, 1936, 1944. Rien ne sera donc plus comme avant et rêver qu'on puisse revenir à des situations d'avant 1981 relève de l'utopie. Voilà pourquoi nous nous sommes sentis autorisés de proposer la périodisation « 1830-1919; 1919-1981; 1981-... » et de faire coïncider la dernière coupure en 1981 avec l'avènement du gouvernement Martens V.

(43) C'est à dessein que je n'utilise pas la notion de « dérégulation sociale ». En effet, certaines mesures s'y rattachent (flexibilité du travail par exemple) mais d'autres au contraire — nous le verrons dans le prochain point — renforcent la « régulation sociale » par le truchement de l'Etat.

Culture, idéologie, société médiatique

par michel godard *

Les relations entre culture et politique sont souvent l'objet de débats assez vifs. Tel politique est prêt à sortir son revolver. Tel culturel lève le drapeau de la conscience nationale ou régionale. Les commandes, les subventions et les pensions font l'objet de marchandages sordides ou ubuesques, trop souvent, et courtisans presque toujours.

Malgré les efforts et les investissements — on a construit des maisons pour ça, on a financé la promotion-démocratisation — une grande majorité de la population a continué à ressentir que ça n'était pas pour elle.

Aujourd'hui, la restructuration capitaliste en cours — la crise, comme on dit — modifie sensiblement les enjeux, dans deux domaines en tous cas. D'abord, elle impose un nouveau rapport au travail et au temps de non-travail. D'autre part, elle organise l'arrivée en force du grand capital dans un domaine où il était peu présent : c'est l'avènement d'une industrie multi-média aux ambitions planétaires.

Alors, c'est quoi la « culture bourgeoise » aujourd'hui, pour un jeune chômeur de vingt ans qui regarde « Amadeus » sur un magnétoscope ? Il est convenu d'assurer que la question dépasse le mouvement ouvrier. Le propos du présent article est de montrer que le fonds de commerce du dit mouvement n'est pas nul, même s'il s'agit de réexplorer l'arrière-boutique et d'y affronter un certain désordre.

IL Y A CULTURE ET CULTURE

Au sens le plus commun, la culture est comprise comme le bagage d'un individu qui connaît et apprécie les beaux-arts — six, plus le septième et quelques autres éventuellement — et qui maîtrise suffisam-

michel godard est urbaniste, membre du bureau francophone du PCB.

ment divers domaines de la connaissance, plus ou moins scolaires et généraux, de l'histoire aux sciences naturelles. De lui on dit : il est cultivé. Et se cultiver, c'est élargir le bagage, accéder à des domaines jusque là peu ou pas connus, affiner le goût.

Dans une optique progressiste, on insistera en outre sur les arts populaires et l'économie politique, sur la compréhension des solidarités humaines, sur l'apport spécifique du mouvement ouvrier en ces matières (1).

Quoiqu'elle puisse se revendiquer d'un humanisme lucide et ambieux, cette conception de la culture apparaît trop étroite au regard des définitions que les sciences sociales ont progressivement imposés, non seulement dans des cercles académiques, mais aussi dans la réflexion de larges publics.

L'ethnologie par exemple, dans le sillage des expériences coloniales, a dû rendre compte de sociétés très différentes de celles qui produisaient des ethnologues. Les articulations entre mythologie, technologie et politique, entre privé et public, sont ainsi apparues irréductibles d'une société à l'autre, si bien qu'à vouloir parler de cultures — bantoues, indiennes, arabes... — le concept de culture a dû être élargi pour se rapprocher de celui de civilisation.

Un élargissement semblable (2) s'est opéré dans le domaine de l'histoire et de l'archéologie de nos propres sociétés, en particulier pour l'étude du folklore et des sciences et techniques, l'accent étant mis notamment sur les « cultures matérielles » et les pratiques quotidiennes.

Outre l'intérêt d'intégrer le travail scientifique contemporain, ces définitions larges de la culture présentent l'avantage de renouer avec une démarche essentielle du marxisme : prise en compte de la société comme totalité, et précisément comme ensemble de pratiques collectives et structurées.

De plus, ces définitions larges de la culture permettent de mieux approcher les dimensions spécifiques de certains projets et trajets de groupes sociaux particuliers : par exemple culture ouvrière, selon l'Eglise et le MOC ; culture nationale, selon certains fédéralistes wallons ; culture prolétarienne, selon des héritiers du Komintern. Les écueils ultimes évoqués par ces quelques exemples — respectivement : impasse et récupération idéalistes, errance nationaliste, dérive autoritaire — sont d'évidence importants pour le mouvement ouvrier, tout comme l'enjeu d'une société *multiculturelle* à construire contre la démagogie et les divisions xénophobes.

(1) Voir par exemple Renard C., « Pour une politique culturelle progressiste », in *Cahiers marxistes* n° 13 — 1972 — pp. 1 à 22.

(2) Les deux évolutions sont allées de pair, le regard ethnologique valant aussi progressivement pour l'usage du miroir.

Cette référence à des sub-cultures, à des stratégies de groupes, et au fond à des oppositions de classes sociales, conduit nécessairement à redéfinir la notion d'idéologie.

IDÉOLOGIE ET EFFETS IDÉOLOGIQUES

Dans la perspective restreinte, culture et idéologie sont en effet deux notions très voisines qui désignent approximativement des « paquets » d'idées. (cf. l'article déjà cité en note 1). Cette similitude se perd évidemment dans l'optique large proposée, qui intègre des pratiques diverses, à moins d'élargir également la notion d'idéologie au-delà du domaine des idées, comme Gramsci, par exemple, s'y est employé pour sa part (3).

La différenciation culture-idéologie présente en outre l'avantage de mobiliser l'héritage politique et philosophique du mouvement ouvrier d'inspiration marxiste en matière d'idéologie.

De plus, il permet à propos du qualificatif « idéologique » d'essayer de lever l'ambiguïté, entrée dans le langage courant, entre le sens banal « relatif à des idées », et le sens péjoratif « partisan, biaisé » qui est d'ailleurs peut-être un héritage lointain des polémiques de Marx, comme on verra.

Il n'est pas inutile de rappeler sommairement que plusieurs problèmes ont tour à tour recomposé le triangle culture-idéologie-politique. Au plus ancien, il y a le combat philosophique *contre l'idéalisme*, et en particulier l'idéalisme en histoire, inauguré par « L'idéologie allemande » (1846). L'épithète « idéologique » ainsi produite devint péjorative, et elle servit notamment dans les multiples polémiques contre l'intrusion, ou la persistance, de « l'idéologie (bourgeoise) » dans le mouvement ouvrier. A contrario, celui-ci était convoqué, sinon conçu par ses constructeurs, comme porteur de socialisme scientifique.

Depuis presque aussi longtemps, la question du soutien aux revendications nationales et du projet internationaliste du « Manifeste communiste » a fait l'objet de réponses variables : soutien d'abord aux révolutions démocratiques bourgeoises contre les « multinationales » puissances d'Ancien régime, lutte ensuite contre les nationalismes expansionnistes, articulation difficile plus tard entre solidarité internationale et droit des nations à disposer d'elles-mêmes. En tout cas, la référence aux histoires et aux *cultures nationales* s'est imposée dans le champ politique.

La sociologie positiviste a plus récemment été le lieu d'une nouvelle interprétation de la notion d'idéologie, combinant le sens com-

(3) Une analyse de linguistique comparée français-italien serait peut-être éclairante. En tous cas, Gramsci, quand il parle d'idéologie, vise l'ensemble de la société civile (ses praxis, ses appareils d'hégémonie, les mentalités, les attitudes) et son rôle dans un bloc historique donné.

mun, la connotation péjorative, et la polémique avec la gauche socialiste : *les idéologies*, de gauche comme de droite, sont définies dans cette optique comme modalités de la manipulation des masses, au contraire des *utopies*, qui mettent en forme les capacités d'innovation sociale (4).

Enfin, l'ambition de produire une *culture* nouvelle, proprement ouvrière, *prolétarienne*, spécialement là et quand un parti ouvrier est au pouvoir, a posé tour à tour les problèmes des écarts culturels (dans la polémique sur le formalisme) et de l'intrusion du politique dans le travail des artistes et des savants (du *Proletkult* à Jdanov, et pas seulement en URSS) (5).

Le terrain apparaît donc comme sédimentaire.

Dans la période récente se sont ajoutées la notion d'*appareil idéologique d'Etat* (Althusser) et celle d'*hégémonie*, qui appartient à la tradition gramscienne. Dans les deux cas, il s'agit de rendre compte du fait que les sociétés capitalistes développées fonctionnent depuis des décennies « au consentement », la contrainte restant au second plan, et que c'est ainsi que la bourgeoisie assure sa domination, par un jeu subtil de concession-récupération face aux pressions de la classe ouvrière.

Subtil, c'est-à-dire imperceptible, grâce à quoi la domination est consentie comme allant de soi, et non pas subie, ni reçue comme violence. Cet efficace est le propre d'institutions, de pratiques sociales — l'Ecole, la Famille, le Droit,... qui ont une *double* fonction, l'une manifeste — enseigner, codifier et régler les rapports individuels et collectifs... — l'autre latente, de reproduction aveugle des rapports de force sociaux, de la domination de classe. Le concept d'*effet idéologique* rend compte de cette dualité de fonctions : connaissance/méconnaissance, allusion/illusion; effet de masque, si on voit bien qu'au théâtre le masque joue un rôle et ne sert pas seulement à cacher d'acteur (6).

On parlera d'effets idéologiques, au pluriel, de contre-hégémonie, à mesure que les classes exploitées sont capables d'opposer une certaine résistance à la domination : du refus, à la critique et au retourne-

(4) L'ouvrage de Mannheim K., *Idéologie et utopie* (1929) peut être considéré comme un point de repère important, notamment pour le rôle pédagogique de son auteur après son émigration aux USA, où il enseigna la sociologie.

(5) Voir par exemple le récent article de Aron J., « Le PCB et les arts plastiques » in *Cahiers marxistes* N° 137-138, 1985.

(6) Par exemple, le Code civil et toutes les pratiques d'institutions juridiques qui y réfèrent mettent en mouvement des principes de liberté, d'égalité et de fraternité qui laissent en point aveugle l'exploitation capitaliste, mais qui ne se réduisent pas à un formalisme. Ou encore, la Famille organise des rapports inter-individuels — amoureux, éducatifs, économiques — qui instaurent le noyau familial comme unité de consommation liée à la force de travail. Voir *Les communistes et la condition féminine*, Bruxelles 1983, pp. 5-9, le chapitre « Société, femme, famille ».

ment des institutions en cause, la guerre des tranchées selon la formule de Gramsci.

ESSAI DE DÉFINITION

Au sens large évoqué précédemment, la culture se définit comme *l'ensemble des superstructures d'une formation sociale*. On dira encore : l'ensemble des savoir-penser, des savoir-faire et des savoir-vivre de notre société.

Il faut insister d'abord sur le fait qu'une telle définition englobe toutes les classes sociales, leur attribue en droit un patrimoine commun. Selon les formules de l'humanisme progressiste, il s'agira donc en fait d'organiser (7) l'accès de tous à ce patrimoine, d'assurer par exemple, une assimilation critique de *notre* culture bourgeoise ou aristocratique.

La deuxième implication de cette définition, c'est l'intégration de domaines réputés mineurs ou non-culturels. Notre culture, c'est aussi nos rapports au travail (manuel et non manuel), aux savoirs plus ou moins savants, nos formes d'insertion dans des groupes sociaux selon notre âge, notre sexe...

Enfin, il faut noter que cette définition vise des *pratiques sociales* : faire, vivre, penser autant que « savoirs », c'est-à-dire encore du collectif structuré, codé, engageant une dialectique de la règle et de la liberté.

D'autre part, cette définition mobilise l'analyse marxiste d'une formation sociale : évolution des forces productives, oppositions de classes, coexistence de modes de production ; luttes et alliances ; contradictions et crises, et enfin, *effets idéologiques* comme on l'a vu, construction et déconstruction d'*hégémonie*.

DÉTOUR PAR L'INFRASTRUCTURE

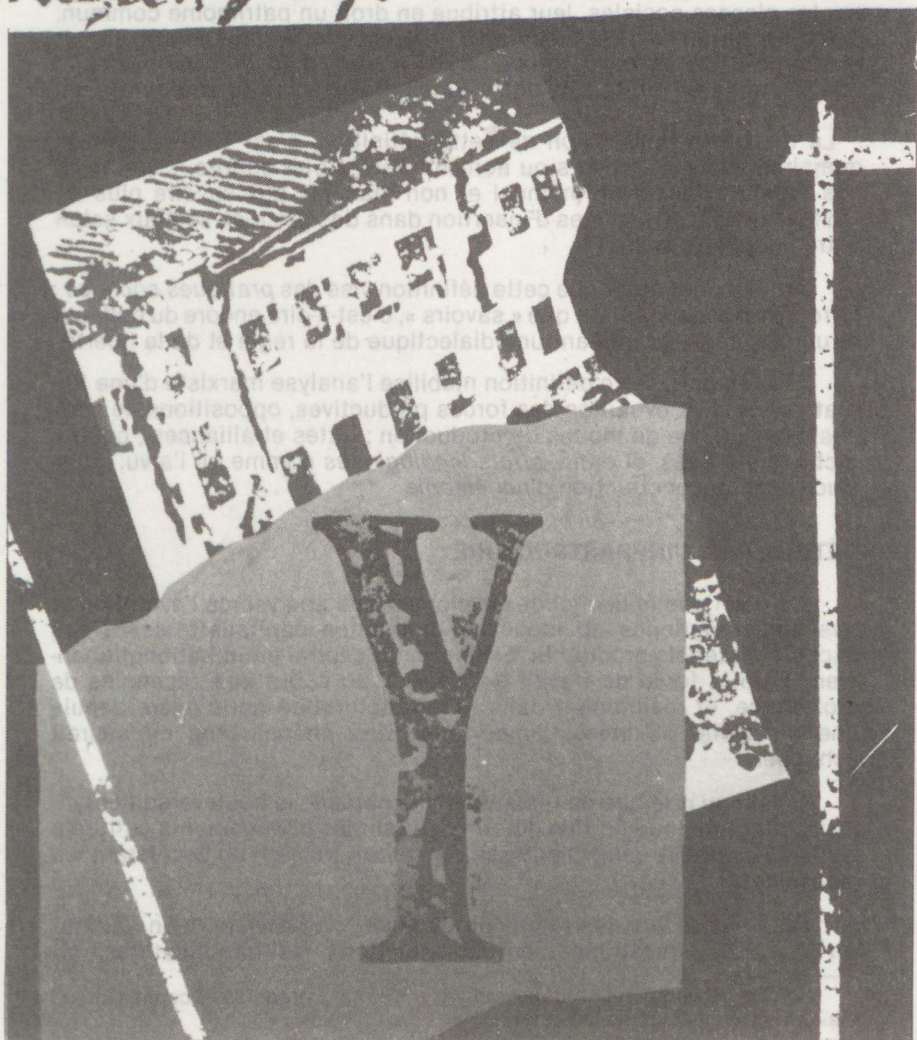
Ce n'est pas le lieu ici de développer une analyse de l'évolution et des caractéristiques du mode de production capitaliste visant ses aspects matériels-productifs. Evolution du capital (multinational, financier,...), de la force de travail (salariés...), au cours des décennies de croissance, et maintenant dans la restructuration qui s'opère depuis une quinzaine d'années, l'importance des phénomènes ne saurait échapper.

C'est peu dire que de résumer d'une phrase : le bouleversement de l'infrastructure joue un rôle déterminant sur les changements culturels (superstructurels), ceux-ci agissant en retour, freinant ou accélérant les mouvements.

Du point de vue des forces productives, on conviendra en particulier que trois questions méritent attention : les qualifications, au

(7) « La compréhension d'une œuvre d'art, ça s'organise », comme disait Maïakovski dans les années vingt.

1633
Le service de l'homme
à l'ère de la révolution



Une gouache de Jo Dustin.

moment de transformations techniques rapides (8) ; le temps de travail ; les technologies de l'information.

MÉDIA ET SOCIÉTÉ MÉDIATIQUE

Ces trois questions nous ramènent à notre propos culturel, car elles relèvent précisément de trois domaines — formation, loisir, média — où se produisent des évolutions majeures dont on se limitera ici à repérer les enjeux (9).

Pour ce qui concerne la formation, il faut noter d'abord le poids et le coût des appareils scolaires et para-scolaires, et la complexité des liens entre enseignement, recherche et production. Les « bonds » intellectuels qu'impose un enseignement de masse méritent une attention spéciale : dans une même famille cohabitent un grand-père qui a à peine connu l'école primaire et un petit-fils universitaire ; l'un a vu arriver les premières automobiles au village, l'autre lui montre des fusées spatiales à la télé. Bagage intellectuel, transmission des savoirs... tous les problèmes pédagogiques s'en trouvent modifiés.

De plus l'enjeu politique s'aiguise, car il est difficile de réduire les apprentissages aux seuls domaines immédiatement nécessaires à la production, et de réussir une sélection tout à fait adaptée à une hiérarchie stricte de qualifications. Souplesse, polyvalence et mobilité vont mal avec malthusianisme.

Pour ce qui concerne le loisir, la réduction générale de la durée annuelle du travail (vacances et week-end) et l'élévation globale du niveau de vie ont constitué de pair un phénomène massif, de l'après-guerre en Europe de l'Ouest. Les biens et les services en cause relèvent depuis lors des consommations de masse, et le passage au règne de la marchandise a posé et pose des questions habituelles : qualité des produits, manipulation des marchés et des consommateurs. Mais la restructuration capitaliste plus récente accélère le mouvement : la masse de travail productif nécessaire diminue encore. Outre le choix de l'emploi utile, de l'insertion effective de chacun dans la vie sociale, pour faire face à l'évolution en cours, il faudra donc prendre la mesure d'une mutation dans la maîtrise du temps : le rythme saisonnier et l'espace clos du rural, et la cadence chronométrée de l'industrie laissent progressivement une marge pour le temps choisi (10).

(8) Le terme « révolution scientifique et technique » me paraît peu approprié, parce qu'il tend à assimiler l'un à l'autre les mouvements du domaine des sciences et de celui des techniques, infra et superstructurel.

(9) Il va de soi que des analyses concrètes sont nécessaires, comme on dit.

(10) Il s'agit en tous cas de ne pas réintroduire la contrainte par un refus, supposé désaliénant, de la marchandise. Jeter sa voiture, travailler 20 % de temps en moins, consacrer 20 % de sa vie à faire le tour du monde à pied, c'est bien, à condition de ne pas oublier sa brosse à dent, et de n'avoir pas le mal du pays en route.

Enfin, en matière de média, c'est le triomphe et l'expansion d'une industrie qui doivent être actés. Notre grand-père écoutait le violoneux sur la place du village. Nos enfants écoutent Michael Jackson, Mozart et les chœurs de l'Armée rouge sur magnétoscope, le travail de milliers de personnes s'interposant entre acteurs et spectateurs, sans compter les capitaux qui battent la mesure.

Les évolutions brièvement décrites au sein des trois domaines — formation, loisir, média — fixent encore des enjeux dérivés. À côté des artisans des média, il y a maintenant une masse de salariés des « industries culturelles », privées et publiques. La masse des travailleurs des « appareils idéologiques d'Etat » s'est parallèlement accrue. Le mouvement ouvrier s'enrichit, objectivement.

Du côté des consommateurs — s'il faut se résigner à utiliser ce terme — l'accroissement de la revendication culturelle, malgré les manipulations, ne saurait être sous-estimé. Des travailleurs, des ménagères, des jeunes et des vieux découvrent leur liberté de temps, veulent faire reconnaître leur culture et découvrir les domaines qu'ils connaissent peu ou mal. La maîtrise de notre patrimoine, passé et présent, contre la logique des marchands de soupe et de privilège, voilà le choix.

La société médiatique, c'est aussi une forme nouvelle de citoyenneté du monde. Le choix multiculturel est à portée de chacun. Il doit être assumé comme ouverture au monde, et il requiert la défense des minorités culturelles, de chaque identité culturelle.

Enfin, il faut noter que le mouvement général qui affecte les oppositions de classe met potentiellement en cause une culture qui fonctionne « à la distinction », pour reprendre une formule de Pierre Bourdieu. Des cloisonnements sautent, des ruptures s'opèrent. Bref, les conditions de l'hégémonie bougent. On aurait tort de camper sur un ouvriérisme qui tenait pour acquis que ça n'intéressait que les intellectuels. On aurait tort de laisser le terrain à une reconstitution de l'hégémonie bourgeoise autour de modèles néo-libéraux.

l'adn au service de l'appareil judiciaire : une double hélice à double tranchant

dr. anne résibois

Au sein d'une espèce donnée, tous les individus se ressemblent : les souris entre elles, les chats entre eux, les hommes ou les marronniers aussi. Entre les différents individus d'une espèce existent toutefois des différences subtiles, qui nous échappent dans le cas des souris ou des arbres mais que nous percevons tous entre les divers chats ou les hommes qui nous sont plus familiers. Similitudes et différences sont transmises par les parents à leurs enfants grâce aux chromosomes, et, plus exactement, grâce à un des composants des chromosomes, l'acide désoxyribonucléique, familièrement appelé ADN. L'ADN est une longue molécule, formée de deux chaînes enroulées en double hélice et qui porte le plan de toutes les protéines fabriquées par un organisme. L'ADN est la base de notre code génétique. Le plan de chaque protéine s'appelle un gène.

En tant qu'êtres humains nous sommes donc en gros semblables les uns aux autres. Il existe pourtant des différences entre nous. Certains ont un groupe sanguin de type O, ou A, ou B ou encore AB. Les marqueurs à la surface de nos cellules varient un peu d'un individu à l'autre de sorte qu'il faut se donner la peine de trouver un rein ou un cœur qui soit compatible afin de le greffer avec succès sur le malade qui en a besoin. Toutes ces différences sont le résultat de petites variations au sein de l'ADN de nos chromosomes.

En dehors des régions de l'ADN qui gouvernent la synthèse des protéines et qu'on appelle les gènes, on a découvert ces dix dernières années qu'il existait d'autres zones, formées de courtes séquences répétées des centaines de milliers de fois et qui apparemment ne servent à rien. Très vite, il est devenu évident qu'il existait peu de différences entre les gènes d'une souris et d'un homme mais que les séquences

répétées apparemment inutiles étaient incroyablement différentes d'une sous-espèce animale à la sous-espèce voisine. Par exemple, il y a moins de différence entre les gènes d'un homme et ceux d'une grenouille qu'entre les séquences répétées de *Xenopus laevis* et *Xenopus mulleri* qui sont deux variétés de crapauds. Ceci paraît logique : il n'y a pas 36 façons différentes de faire une protéine efficace et les trop grandes variations ne sont pas compatibles avec la survie. Par contre, des segments répétés ne servant à rien peuvent varier, dériver, diverger sans que la cellule, et donc l'animal s'en porte plus mal.

Ces segments ne servent-ils vraiment à rien ? Apparemment non si l'on examine le problème en biologiste. Ils viennent toutefois de se révéler de puissants auxiliaires potentiels de l'appareil judiciaire.

SUSPECTS BLESSÉS, VIOLEURS, PÈRES INDIGNES, ATTENTION À VOS TRACES

Ces séquences répétées variables ont fait l'objet de travaux intensifs. On n'a pas l'habitude, en biologie de rencontrer des scories inutiles et le problème agaçait. En mars 85, l'équipe du Dr Alec Jeffreys publiait un article dans la revue *Nature* sur l'étude de quelques-unes des zones d'ADN répétitif chez l'homme. Résultat ? Certaines de ces zones sont si variables au sein même de l'espèce humaine qu'elles deviennent aussi caractéristiques d'un individu donné que le sont ses empreintes digitales. Pour l'analyser, il suffit d'extraire l'ADN des cellules (un tout petit peu de sang suffit), de le couper en petits morceaux à l'aide d'enzymes particuliers, d'étaler les uns à côtés des autres les fragments obtenus, et de les marquer de façon à les rendre visibles. On obtient pour chacun de nous une image différente appelée d'ailleurs DNA fingerprint ce qui signifie « empreinte digitale de l'ADN ». Une tache de sang, une tache de sperme font parfaitement l'affaire. En justice, on pourra comparer les images obtenues avec l'ADN qu'on extrait de ces taches avec celles que donne un prélèvement de sang du suspect et toute ambiguïté sera levée.

Or jusqu'à présent, la seule chose que les experts pouvaient conclure était par exemple « ce sperme, ce sang ne peut pas provenir de ce suspect ». Nous voilà loin de ces limitations. On pourra dire avec une certitude quasi absolue que les traces laissées proviennent de cet individu-là et de personne d'autre.

Même situation en ce qui concerne les recherches de paternité. Jusqu'à présent, la seule démonstration possible était négative : en se basant sur le groupe sanguin, les marqueurs de surface cellulaires et quelques autres caractères on pouvait exclure que Monsieur Untel soit le père de tel enfant. On ne pouvait jamais démontrer qu'il l'était. Finie cette incertitude. Le père et la mère d'un enfant, passent chacun une partie de leurs zones d'ADN variables à leur descendance et la comparaison des « empreintes digitales » de l'ADN d'un enfant avec celles de ses parents supposés permet de savoir avec certitude s'ils le sont vrai-

ment ou non. Le risque de se tromper est de une chance sur un million. De même, il devient facile de déterminer si deux enfants sont frères et sœur ou cousin-cousine. Réjouissons-nous des progrès de la technique qui permettent à la justice d'œuvrer dans la clarté accrue pour le grand bien de tous et la diminution des erreurs judiciaires.

L'ANALYSE DE L'ADN ET LES PROBLÈMES D'IMMIGRATION

Cela commence comme une belle histoire. Dans le numéro de *Nature* d'octobre 85, la même équipe d'A. Jeffreys raconte comment, grâce à sa nouvelle technique, il a résolu un difficile problème d'immigrant ghanéen. Il s'agissait d'un enfant, né en Angleterre qui avait quitté sa mère et le Royaume Uni pour rejoindre son père au Ghana. Au bout d'un temps, il décide de venir retrouver sa mère et l'Angleterre. Mais le service d'immigration émet des doutes. S'agit-il bien de cet enfant-là et pas d'un quelconque cousin ou même d'un enfant n'ayant rien à voir avec la famille et qu'on ferait entrer frauduleusement par ce biais ? Bref, le permis de séjour du garçon est refusé. C'est l'avocat de la famille qui a demandé l'analyse des ADN variables de l'enfant et des membres de la famille résidant en Angleterre, les seuls accessibles. Jeffreys a pu établir sans ambiguïté que le garçon était bien le fils de sa mère et qu'il était né du même père que ses trois présumés frères et sœurs. Son droit de séjour lui a donc été finalement accordé.

LE POINT DE LA SITUATION EN ANGLETERRE

Tout est donc pour le mieux ? Non n'est-ce pas ! En Angleterre, l'immigration est strictement limitée aux parents immédiats des sujets résidant déjà dans le pays. Quel merveilleux moyen de contrôle. C'est toujours *Nature* (janvier 86) qui fait le point. Le Bangladesh a protesté et accusé Londres de vouloir rendre le procédé opérationnel à partir d'avril 86. Le Foreign Office nie mais il reste vrai que le Home Office et lui ont financé ensemble les recherches de Jeffreys. Les techniques semblent avoir déjà été appliquées à toute une série de cas litigieux d'immigration.

Le Home Office affirme que même si cette pratique était introduite de façon systématique, elle ne serait offerte que sur base d'une acceptation volontaire. Il ne dit rien sur ce qui arriverait aux immigrants qui refuseraient la prise de sang ni ce qui se passerait pour celui qui n'aurait pas les moyens de se payer ce genre d'analyse. Quoiqu'il en soit, on s'attend à ce que Londres ait de sérieux ennuis avec les pays d'origine de la plupart de ses immigrants. De toute façon une firme privée est déjà en train de commercialiser la technique mise au point par Jeffreys et son groupe. Elle semble promise à un bel avenir.

ET EN BELGIQUE ?

Rien pour le moment. Les techniques n'ont pas un an et sans doute qu'en dehors des lecteurs de la revue scientifique personne n'est

encore au courant. Il n'empêche, les nouvelles vont vite. Au moins un groupe de chercheurs a déjà proposé de mettre sur pied l'unité nécessaire pour faire ce type d'analyse et servir d'expert à la justice. De belles rentrées financières en perspective pour le laboratoire qui sera agréé. Tout le monde connaît les positions du ministre Gol sur le problème de l'immigration. De notre vigilance dépend en partie que ce dernier cri de la technique biologique soit mis au service des hommes ou soit utilisé pour renforcer le contrôle policier.

Cela commence comme une belle histoire. Dans le numéro de Nature d'octobre 85, la même équipe d'A. Jeffreys raconte comment grâce à sa nouvelle technique, il a résolu un difficile problème d'immigration. Il s'agissait d'un enfant, né en Angleterre qui avait quitté sa mère et le Royaume Uni pour rejoindre son père au Ghana. Au bout d'un temps, il décide de venir retrouver sa mère et l'Angleterre. Mais le service d'immigration émet des doutes. S'agit-il bien de cet enfant-là et pas d'un quelconque cousin ou même d'un enfant n'ayant rien à voir avec la famille et qu'on ferait entrer frauduleusement par ce biais ? Bref, le permis de séjour du garçon est refusé. C'est l'avocat de la famille qui a demandé l'analyse des ADN variables de l'enfant et des membres de la famille résidant en Angleterre, les seuls accessibles. Jeffreys a pu établir sans ambiguïté que le garçon était bien le fils de sa mère et qu'il était né du même père que ses trois présumés frères et sœurs. Son droit de séjour lui a donc été finalement accordé.

LE POINT DE LA SITUATION EN ANGLETERRE

L'épargne sur mesure

Pour la CGER, chaque épargnant est un cas particulier. Qui doit pouvoir se construire une épargne intéressante quand il le veut, comme il le veut, avec un maximum de souplesse et de garanties.

Voilà pourquoi nous avons créé les Bons d'Épargne.

Un placement sûr et discret. Les Bons d'Épargne sont des titres au porteur, que vous utilisez

comme vous le voulez. Vous les

conservez chez vous ou

nous les gardons pour

vous dans nos coffres.

De plus, ils offrent un

haut rapport.

Et pas besoin d'être

millionnaire pour se

construire une épargne,

vous pouvez acheter des Bons

d'Épargne à partir de 5000 F.

Ce placement vous intéresse ?

Il y a une agence CGER près de chez

vous. Allez-y.

Vous en trouverez l'adresse dans les

« Pages d'Or » de l'annuaire des téléphones.



BONS D'ÉPARGNE CGER : POUR TOUTE SÉCURITÉ

CGER
nous sommes à vos côtés



La Fondation Auschwitz reconnue Service Général d'Éducation Permanente organise, en collaboration avec le Ministre des Communications, la Société Nationale des Chemins de Fer Belges et d'autres institutions et pouvoirs publics une grande exposition itinérante sur l'Univers concentrationnaire nazi et son contexte historique à partir du traité de Versailles.

Cette exposition qui fera le tour du pays dans des wagons-expositions de la SNCB a un caractère essentiellement didactique et historique.

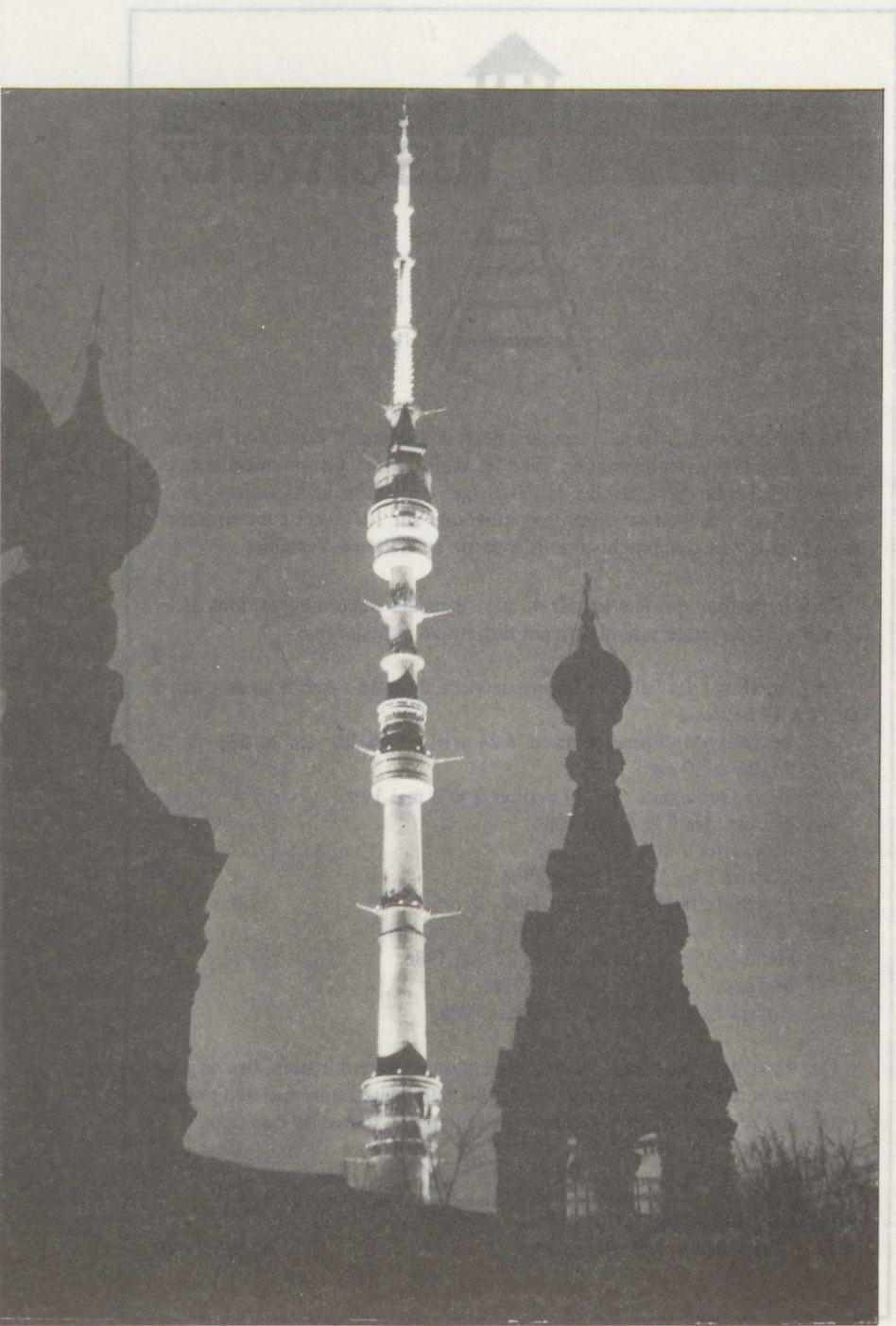
Le programme des haltes et heures de visite du train s'établit comme suit : de 10 à 18 heures à :

- Bruxelles-Midi (inauguration le 24 avril à 11 h 30) : les 24, 25, 26, 28 et 29 avril 1986.
- Liège-Guillemins : les 30 avril et 2 et 3 mai 1986.
- Namur : les 5 et 6 mai 1986.
- Mons : les 7 et 9 mai 1986.
- Tournai : les 12 et 13 mai 1986.
- Courtrai : les 14 et 15 mai 1986.
- Bruges : les 16 et 17 mai 1986.
- Gand-St-Pierre : les 20, 21 et 22 mai 1986.
- St-Trond : les 23 et 24 mai 1986.
- Anvers-Est : les 26, 27 et 28 mai 1986.

Des survivants des camps de concentration et d'extermination, des anciens résistants et des chercheurs de la Fondation Auschwitz assureront une permanence afin d'informer les visiteurs et de répondre à toutes les questions.

Fondation Auschwitz asbl
Rue des Tanneurs 65 - 1000 Bruxelles

02/512.79.98



U.R.S.S. :

défi à l'immobilisme

christian vandermotten

le 27^e congrès du pcus propose des réformes d'une ampleur considérable, atteignant les fondements mêmes de la pratique économique soviétique depuis un demi-siècle. c'est ce que montre christian vandermotten, en analysant le rapport de mikhail gorbatchev, un certain nombre d'interventions au congrès, ainsi que des études antérieures à ces assises, études qui témoignent du caractère critique des recherches en cours. un défi est lancé; son enjeu est vital pour l'u.r.s.s. et pas seulement pour elle.

une interview de louis van geyt, président du pcb, éclaire en particulier le volet « politique internationale » du 27^e congrès du pcus.

christian vandermotten, géographe, est chargé de cours à l'université libre de bruxelles.

u.r.s.s. : défi à l'immobilisme

christian vandermotten

UN TON NOUVEAU

Au-delà du fait que l'avantage de l'âge a changé de camp, que le personnage sait incontestablement séduire et jouer des médias, le ton nouveau du rapport présenté par Mikhaïl Gorbatchev au XXVII^e congrès du PCUS a été largement souligné. Les critiques de l'inefficacité, voire de la corruption de hauts responsables sont directes. La nécessité de différencier clairement les rémunérations en fonction de la qualité effective du travail fourni est proclamée. Les risques à prendre sont ouvertement assumés. La langue de bois cède dans une large mesure la place à un style direct. Gorbatchev affirme lui-même que la scolastique, le byzantinisme et le dogmatisme ont toujours été des entraves à un accroissement véritable du savoir. Le discours n'est plus émaillé de vivats divers. Jusqu'aux applaudissements de circonstance qui sont reportés en petits caractères en fin de texte dans la brochure éditée par l'agence Novosti et fournissant en français l'intégralité du texte (1). Changement de forme ou amorce de mutations plus profondes ?

D'autres interventions des délégués au Congrès dénotent également, par leur diversité de ton (2), l'existence d'une discussion serrée préalable, où conservateurs et rénovateurs se sont affrontés et dans laquelle le formalisme a perdu des plumes, paradoxalement moins peut-être parmi les délégués issus des secteurs académiques et culturels — Gorbatchev a rappelé à l'ordre le responsable du cinéma soviéti-

(1) M. Gorbatchev, (1986), *Rapport politique du Comité central du PCUS au XXVII^e Congrès du Parti*, Moscou, Editions de l'Agence de presse Novosti, 126 pp.

(2) Il ne nous semble pas dénué d'intérêt de présenter ici le premier paragraphe de deux de ces interventions. Tout d'abord, celle de A. P. Alexandrov, président de l'Académie des Sciences : « Très honorés camarades, cher Mikhaïl Sérguéievitch, le peuple entier de notre pays, de même que la majorité des habitants de notre planète, sont profondément reconnaissants au Comité central du PCUS et à vous-même des actions de principe persévérantes engagées pour préserver la paix sur Terre. Hier, des idées nouvelles se sont fait entendre du haut de la tribune du Congrès qui visent à ce noble objectif ». Suivent cinq pages du même acabit avant d'arriver à sept autres heureusement d'une meilleure veine traitant des problèmes de la liaison science-industrie. Comparons à la vigueur de l'intervention de B.N. Ieltsine, premier secrétaire du PC à Moscou : « Camarades, A un des congrès du parti marqué par des interventions franches et des débats très vifs suivis d'une prise de position des délégués en faveur de l'unité, Vladimir Ilitch Lénine s'exclamait avec enthousiasme, au mépris des sceptiques : "Voilà qui est magnifique ! N'est-ce pas là la vie même !" ». Bien des années se sont écoulées depuis, et c'est avec satisfaction qu'on peut faire ce constat : notre congrès se déroule *de nouveau* (nous soulignons) dans la même atmosphère d'esprit bolchévique et d'optimisme léniniste, *d'appel à la lutte contre ce qui est vieux et périmé, pour le nouveau* ».

que pour le prier de moins décliner son nom — que parmi ceux issus du monde de la production, voire des politiques. De ce point de vue, le discours extrêmement critique de Boris Ieltsine, premier secrétaire du PC à Moscou, élu membre suppléant du Bureau politique, a suscité des remous dans la salle. Si l'unanimité des votes est restée de rigueur, l'allègement du rituel et la longueur des débats témoignent certainement de ce que l'immobilisme des quinze dernières années appartient au passé, voire de ce que des modes de fonctionnement issus de la période stalinienne et des premiers quinquennats sont sérieusement interpellés.

COMBIEN DE FOIS EST-IL POSSIBLE DE FAIRE LES MÊMES ERREURS ?

Le rapport de Gorbatchev, celui de Nikolaï Ryjkov, président du Conseil des ministres, et de manière plus formalisée, et plus formaliste, le texte des options du développement économique et social pour 1986-1990 et jusqu'à l'an 2000 annoncent à cet horizon des objectifs grandioses, qui devraient permettre à l'Union soviétique d'aborder le XXI^e siècle en position de force économique et sur un mode combinant socialisme et modernité, à tout le moins de ne pas se laisser définitivement distancer par l'avance technologique des pays capitalistes développés.

Ce n'est certes par la première fois que congrès du PCUS ou discours de dirigeants soviétiques annoncent des lendemains qui chantent ou des objectifs grandioses. On se rappellera évidemment les fanfaronnades de Khrouchtchev annonçant le rattrapage des Etats-Unis pour 1980. Les objectifs avancés au XXVII^e Congrès devraient cependant être considérés plus sérieusement, autrement que comme simples affirmations de propagande ou suite de pétitions de principe : si Tikhonov, lors du XXVI^e Congrès en 1981, indiquait qu'il faut assurer un accroissement considérable de la productivité du travail, qu'il faut obtenir une augmentation de la production avec un personnel stable et même en diminution, qu'il faut réduire la consommation des matières premières par unité de production, qu'il faut augmenter les rendements des investissements, qu'il faut lutter contre leur dispersion, etc., le plan restait par ailleurs, dans ses formes traditionnelles, la loi immuable. Surtout, la mention faite à l'époque de la nécessaire promotion de l'autonomie comptable des entreprises était immédiatement vidée de sa substance faute de volonté politique de remettre en question le fonctionnement du Gosplan, des ministères de branche et du Gosnab, comité d'approvisionnement répartissant centralement entre les entreprises, à des prix prédéterminés, les matières premières et les produits intermédiaires.

Cette fois, les choses ont changé. Le rapport de Gorbatchev affirme fortement qu'il est illusoire d'atteindre les objectifs, non seulement sans remettre en cause fondamentalement la gestion et les systèmes d'intéressement des travailleurs mais aussi, corollaire obligé plus essentiel encore, l'autoritarisme et l'absence de démocratie à la base. En d'autres termes, des mutations internes profondes impliquant le

développement de l'autogestion plutôt que de simples aménagements administratifs. S'il n'était pas fait ainsi, le prochain congrès resoulèverait les mêmes constats d'inefficacité, de stagnation, de bureaucratisme, d'injustice sociale, d'abus ou de dégénérescence des cadres. Comme l'indiquait Boris Ieltsine, l'exigence de changements radicaux serait à nouveau noyée dans l'inertie d'une couche de conformistes possédant la carte du Parti. Et Ieltsine de poursuivre : « *Combien de fois est-il possible de faire les mêmes erreurs, sans tenir compte des leçons de l'histoire ? Combien de fois est-il possible de présenter certains dirigeants des comités du Parti comme des magiciens, minimisant par cela même l'esprit collectif ?* » Il faut que l'on ne puisse plus entendre les gens parler ouvertement des avantages réservés aux dirigeants. De la sorte, le douzième quinquennat ne devra pas seulement, pour réussir, relancer la croissance. Les tâches vont au-delà de l'économisme. Il sera probablement, dit Ieltsine, le quinquennat le plus difficile et « *agité* par le caractère de ses tâches ».

Tableau 1. Evolution annuelle moyenne du revenu national et de l'industrie soviétiques

Période	Revenu national	Production industrielle	dont moyens de production	dont biens de consommation
1900-1913	..	+ 3,9 %
1913-1921	- 0,2 %	- 13,6 %	- 14,0 %	- 12,9 %
1921-1928		+ 22,7 %	+ 24,0 %	+ 18,9 %
1928-1933	+ 16,4 %	+ 18,8 %	+ 31,0 %	+ 10,4 %
1933-1940		+ 14,0 %	+ 14,6 %	+ 14,1 %
1940-1945	- 3,7 %	- 1,6 %	+ 2,3 %	- 10,0 %
1945-1950	+ 14,6 %	+ 13,6 %	+ 12,7 %	+ 15,6 %
1950-1955	+ 11,3 %	+ 13,1 %	+ 13,8 %	+ 12,0 %
1955-1960	+ 10,2 %	+ 10,1 %	+ 11,5 %	+ 8,4 %
1960-1965	+ 5,6 %	+ 8,8 %	+ 9,5 %	+ 4,3 %
1965-1970	+ 7,7 %	+ 8,5 %	+ 8,6 %	+ 8,3 %
1970-1975	+ 5,7 %	+ 7,4 %	+ 7,8 %	+ 7,1 %
1975-1980	+ 3,7 %	+ 4,4 %	+ 4,7 %	+ 3,9 %
1980-1985	+ 3,2 %	+ 3,7 %

La méthodologie statistique employée en U.R.S.S. a surestimé la croissance, surtout pendant la période stalinienne. Cependant, le tableau fait apparaître clairement la baisse tendancielle des taux et les limites aujourd'hui atteintes de la croissance extensives. L'industrie lourde se réapproprie progressivement un traitement privilégié au fur et à mesure que s'estompe l'impact initial des réformes de 1965, sauf cependant au cours du dernier quinquennat d'après le rapport de Gorbatchev.

Le refus du triomphalisme se marque encore dans le fait que le programme du PCUS soumis au Congrès n'est pas présenté comme le quatrième de son histoire, mais bien comme une nouvelle rédaction du troisième, celui du XXII^e Congrès de 1961. Reconnaissance de ce que l'étape du socialisme développé est loin d'être achevée, voire ne fait que débiter, et qu'il convient de sérieusement repenser les mécanismes qui permettraient d'y atteindre. Immobilisme et unanimité sont explicitement condamnés dans le rapport de Gorbatchev. Plus question, dit-il, de sacrifier à cette curieuse psychologie où, tant dans les organismes centraux qu'au niveau local, on se demandait *comment améliorer les choses sans rien changer*.

SOCIALISME ET CONTRADICTIONS

Par ailleurs, le rôle des contradictions en tant que facteur de mouvement dans la société socialiste est réapprécié et souligné. Cette question des contradictions fait depuis la fin de l'ère Brejnev l'objet d'un regain d'intérêt en URSS. Tout suggère qu'au-delà de l'affirmation obligée qu'en régime socialiste les contradictions ne peuvent qu'être non-antagonistes, encore que pour certains ce concept de « non-antagonistes » soit élargi bien au-delà des frontières de l'orthodoxie, ce débat était un des reflets du vif affrontement entre conservateurs et rénovateurs (3). Dans la très officielle revue « Sciences Sociales » de l'Académie des Sciences de l'URSS, Vadime Medvedev écrit fin 1985 un article qui montre clairement dans quel sens les conclusions s'orientent, en tous cas quel est celui dans lequel Gorbatchev, nommément cité, souhaiterait qu'elles aillent (4). Medvedev indique que « la stagnation que constitue le maintien d'éléments désuets des rapports de production peut entraîner une détérioration de la situation économique et sociale ». Il poursuit en montrant que si pendant la période stalinienne les contradictions étaient hypertrophiées au nom de la thèse de l'aiguinement continu de la lutte des classes pendant la construction du socialisme, prétexte bien commode à la justification des violations de la légalité, il y eut aussi une période, ...sans doute bien récente, où le rôle des contradictions dans l'évolution de la société socialiste fut ignoré ou sous-estimé, abordé timidement, les contradictions comme source de développement cédant leur place principale dans cette fonction à l'unité, ... sous-entendu au conformisme, à l'unanimité, aux blocages.

Et Medvedev de dégager trois types de contradictions internes à la société socialiste. Le premier tient à des héritages incomplètement dépassés : retard de l'agriculture, excès de travail manuel dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre et toutes les formes de dilapidation, de bureaucratisme, d'esprit de clocher. Justification donc, pour Gorbat-

(3) Voir à ce propos G. Chiesa (1985), « Débats en URSS sur les contradictions de la société soviétique », *Cahiers marxistes*, n° 133, pp. 21-30.

(4) V. Medvedev (1985), « Le problème clé de la dialectique du socialisme développé », *Sciences Sociales*, 4, pp. 47-56, Académie des Sciences de l'URSS.

chev comme ce l'était pour Andropov, du renforcement de la discipline, du respect de la légalité, de la lutte contre l'alcoolisme.

Le deuxième type de contradictions provient d'un divorce entre l'activité subjective des individus et les lois objectives du développement social, de l'inadéquation de telles ou telles actions conscientes des individus aux besoins de la société. Coup de patte aux erreurs de gestion ou à l'incompétence qui s'était installée à la tête du Parti, à l'oubli de la critique et de l'autocritique, à la participation collective aux décisions. Jusqu'ici il s'agit de contradictions qui peuvent être évitées, réduites au minimum.

Bien plus importante pour suggérer vers où pourrait mener l'application de la ligne avancée par Gorbatchev au XXVII^e Congrès est l'affirmation de l'existence d'un troisième type de contradictions, *immanentes* au développement socialiste, *entre les forces productives et les rapports de production et la superstructure*, ainsi qu'à l'intérieur de ces sphères. Ce sont par exemple, dit Medvedev, les contradictions entre les facteurs matériels et personnels de la production; entre le niveau de socialisation de la production et les formes de propriété sociale, les structures et les méthodes de gestion; entre la répartition selon le travail et les fonds sociaux de consommation; entre le caractère directement social de la production socialiste et les rapports marchands-monnaïres; entre l'accumulation et la consommation; entre le niveau accru d'instruction, la conscience des masses et leur degré de participation à la gestion; etc. La base théorique est jetée qui servira de sous-bassement aux lignes de force du rapport présenté par Gorbatchev. Il n'est pas sans intérêt de noter que des considérations semblables émises dans un rapport officiel de l'Institut économique soviétique dans les années 70 restèrent secrètes en URSS même (5).

ATOUTS NOUVEAUX ET AMPLIEUR DES DÉFIS

Si les idées et les réformes annoncées dans le rapport politique du Comité central ont vraisemblablement plus de chances d'aboutir en profondeur que des tentatives antérieures, telles celles de Khrouchtchev ou celles annoncées en 1965, cela tient à la fois à des atouts nouveaux et à l'ampleur des défis à relever, allant jusqu'à la possibilité même pour l'Union soviétique de continuer à assumer son poids politique dans le monde, et à sa capacité d'offrir une image de marque suffisamment satisfaisante pour pouvoir se permettre une politique étrangère moins frileuse.

L'ère khrouchtchéviennne a permis à la société soviétique un relâchement des tensions, a limité l'ampleur de l'arbitraire, mais la critique était avant tout centrée sur un homme — Staline —, plutôt qu'elle ne portait sur un système qui n'avait pas encore épuisé toutes ses poten-

(5) Cité par R. Medvedev (1972), *De la démocratie socialiste*, Paris, Grasset, pp. 274-55.

tialités de croissance extensive. Même en agriculture, négligée et utilisée sous Staline comme source primitive d'accumulation du capital industriel, Khrouchtchev put assurer pendant quelques années, jusqu'au début des années 60, une croissance vive sur des bases extensives, aidé en cela par des circonstances climatiques favorables et moyennant une amélioration des conditions matérielles de la paysannerie, mais parfois au prix de conséquences écologiques ultérieures graves, comme dans les terres vierges du Kazakhstan. Mais les hésitantes réformes khrouchtchéviennes ne purent aller bien au-delà. Les logiques sectorielles reprendront rapidement vigueur après l'échec de la brouillonne tentative de gérer l'économie sur la base régionale des sovkhozes.

Tableau 2. Dynamique de l'agriculture soviétique
(Indice 1970 = 100 et taux de croissance annuelle moyenne)

	Production agricole par habitant	Production de céréales par habitant	Surface ensemencée en céréales	Rendement des céréales	Production de viande par habitant
1913	49	70			62
	+ 0,5 %	- 0,3 %	+ 0,2 %	+ 0,2 %	- 1,0 %
1940	56	64			47
	+ 0,8 %	- 0,4 %	+ 0,0 %	- 0,6 %	+ 2,0 %
Moyenne 1951-55	62	61			61
	+ 5,3 %	+ 4,8 %	+ 1,9 %	+ 4,8 %	+ 3,7 %
Moyenne 1956-60	80	77			73
	+ 0,6 %	+ 0,3 %	+ 1,3 %	+ 0,2 %	+ 2,8 %
Moyenne 1961-65	83	76			84
	+ 2,7 %	+ 3,9 %	- 0,9 %	+ 6,1 %	+ 2,3 %
Moyenne 1966-70	95	92			94
	+ 0,5 %	+ 0,2 %	0,3 %	+ 0,8 %	+ 0,8 %
Moyenne 1978-82	101	94			104

Tableau 3

	Part des investissements affectés à l'agriculture	Part des actifs occupés dans l'agriculture
1918-27	3 %	Plus de 80 %
1935-40	10 %	Environ 50 %
Années 50	16 %	Environ 40 %
1971-75	26 %	Environ 25 %
1976-80	27 %	Environ 20 %

Le tableau 2 fait ressortir la médiocrité de la croissance de l'agriculture soviétique. Se développant largement en auto-subsistance au cours de la NEP, source d'accumulation primitive du capital des premiers quinquennats, le sous-

investissements y est considérable pendant l'époque stalinienne. Les réussites des premières années de l'époque krouchtchéviennne et de l'après 1965 que les progrès agricoles furent les plus intensifs. Par la suite, malgré la prolongation de hauts taux d'investissements, les résultats redeviennent déplorables : les problèmes organisationnels bloquent le développement intensif.

Les réformes de 1965, mises en avant par Kossyguine, vont de même épuiser rapidement leurs potentialités, surtout lorsqu'elles seront généralisées en 1970 et étendues aux secteurs retardataires. Dans la théorie, il s'agissait d'associer aux grandes options déterminées par le plan une place au marché dans l'allocation des ressources. Dans la pratique cependant, de compromis en compromis, les réformes de gestion mises en place ne furent que des tentatives d'amélioration des mécanismes administratifs. Elles ne touchèrent pas à l'essence des rapports de production. Elles ne modifièrent pas le vécu concret, aliénant, des travailleurs, ne limitèrent pas l'absentéisme et excessive mobilité des personnes. Les fonds de stimulation sont restés dérisoires et d'utilisation contrôlée par l'administration. Les mécanismes du « centralisme démocratique » ont continué à fonctionner à sens unique, du haut vers le bas. Postulat obligé d'ailleurs de la mythologie officielle du marxisme-léninisme : en 1972, F. Vondrich, secrétaire du Comité central du Parti communiste tchécoslovaque souligne ainsi que « les formes et méthodes dont se sert le Parti pour diriger l'Etat, les autres organisations et composantes du système politique de la société, sont issues du théorème de Lénine affirmant que c'est le Parti qui représente le noyau du pouvoir d'Etat et doit donc diriger l'activité de toutes les organisations — étatiques et non étatiques — de haut en bas » (6). L'offre continue à guider une planification et un système de prix centralisés, qui ne met pas un terme à l'irrationalité de l'évaluation des biens malgré la réforme des prix de gros de 1967. Les logiques sectorielles persistent ou plutôt reprennent vigueur, en même temps que les conséquences de leurs défauts se renforcent dans une économie de plus en plus complexe. Le surinvestissement, l'excès des mises en chantier (7), les lenteurs dans l'application de la recherche scientifique, (sauf dans le secteur militaire), l'écart entre l'offre et la demande d'autant plus mal ressenti par la population que son pouvoir d'achat, et l'épargne forcée qui s'en suit, augmentent, ne sont en rien jugulés. Après quelques années d'interruption, la priorité à la croissance des biens de production reprend. La baisse tendancielle des taux de croissance et de la rentabilité des fonds fixes se poursuit en même temps que l'inertie d'une bureaucratie qui n'a pas été mise en question dans ses fondements. La fuite en avant dans l'informatisation du système économique centralisé, le calcul de balances matérielles de plus en plus complexes ne rend pas la gestion plus rationnelle ni plus apte à rencontrer la demande finale. Elle donne prétexte à multiplier encore en 1979 indices et normes imposés aux

(6) Cité par R. Aigner (1979), « Le rôle dirigeant du Parti : un exemple : la Tchécoslovaquie », *L'URSS et l'Europe de l'Est en 1978, 1^{ère} partie*, Paris, Notes et Etudes Documentaires, P. 26.

(7) Voir à ce propos G. Roland (1986), « Les crises économiques de type soviétique », *Cahiers marxistes*, n° 139-140, pp. 47-58.

entreprises. Même les achats de technologie étrangère se révèlent souvent peu efficaces. Dans son intervention au congrès, A.P. Alexandrov souligne que les bureaucrates du système préfèrent souvent l'importation et moins risquée que la mise au point de brevets propres, dont la science soviétique serait pourtant capable de fournir les bases. En outre, les entreprises novatrices, économisant sur le coût des matières et la main-d'œuvre, peuvent se faire tort dans un système où elles sont jugées sur la valeur brute des produits fabriqués et où le volume de l'emploi est un fondement du prestige et du poids dans les négociations avec le « centre », en même temps qu'un volant de sécurité.

La période ouverte par la nomination de Gorbatchev à la tête du P.C.U.S et précédée par une phase de transition dont les incertitudes montrent que le débat y était sans doute vif même si les échos en étaient feutrés faute d'une décision claire au sommet, semble devoir être *qualitativement* nouvelle. D'abord parce que Gorbatchev est le représentant d'une nouvelle génération de communistes et de cadres, bien éduqués, longtemps frustrés dans leurs ambitions d'initiatives par la génération précédente, formée sur le tas pendant la période stalinienne, petits chefs montés progressivement dans la hiérarchie du parti et vieillis sur place. Mais sans doute surtout parce qu'*il ne peut en être autrement* si l'Union soviétique veut relancer son développement. Les potentialités de la croissance extensive, déjà largement entamées en 1965, sont aujourd'hui totalement épuisées. On ne peut plus s'en tenir à des demi-mesures, dit Gorbatchev, ni reculer devant les initiatives les plus hardies.

ÉPUISEMENT DES RÉSERVES DE MAIN-D'ŒUVRE ET LIMITES DE LA CROISSANCE EXTENSIVE

Ainsi les réserves de main-d'œuvre. La population active occupée représente 48 % de la population totale soviétique, contre 38 % en Belgique. L'essentiel de la force de travail féminine est occupée, dans une mesure moindre toutefois en Asie centrale. De nombreux retraités cumulent pension et activité rémunérée. Il ne faut donc plus espérer un accroissement de volume de la force de travail dans l'industrie et les services, d'autant que, vu ses conditions de productivité, l'agriculture elle-même, qui occupe encore près de 20 % des actifs ne peut plus être exagérément dégarnie dans bien des régions (et d'autant moins que l'exode rural frappe de manière privilégiée les plus jeunes et les plus qualifiés). En volume absolu, la population agricole soviétique s'était maintenue nettement au-dessus des 30 millions de personnes jusqu'au milieu des années 60. La chute est nette après cette date, de l'ordre de 25 millions aujourd'hui. Il est significatif de constater que la baisse tendancielle des taux de croissance de l'économie soviétique s'affirme à partir de la même période. L'affaiblissement de la natalité à des niveaux proches de ceux de l'Europe occidentale, sauf en Asie centrale et dans une moindre mesure en Transcaucasie, est un autre élément à prendre en compte. La poursuite de la croissance ne peut donc s'envisager que

moyennant un très vigoureux relèvement des niveaux de productivité par actif occupé, que l'on peut actuellement situer autour de la moitié du niveau belge dans l'industrie mais de l'ordre du quart seulement dans le tertiaire et l'agriculture.

Avec la baisse tendancielle de rentabilité des fonds fixes et des investissements, excessivement axés sur les investissements nouveaux avec de longs délais de mise en service plutôt que sur la modernisation du potentiel existant, la dégradation de l'état de l'environnement et le coût croissant de l'extraction des ressources naturelles sont d'autres contraintes restreignant les possibilités de poursuite d'un développement extensif. La place que Gorbatchev attache à cette question dans son rapport est significative de l'ampleur du problème. Les options pour l'an 2000 demandent la réduction de 1,4 fois au moins de la consommation en énergie par unité de revenu national.

LES INERTIES SPATIALES DE LA PLANIFICATION

Enfin, les logiques de la gestion actuelle rencontrent difficilement l'importante dimension spatiale des problèmes économiques dans un pays aussi vaste que l'Union soviétique, l'inadéquation spatiale dans la répartition des facteurs de production : en gros, l'essentiel du capital est à l'ouest ; les réserves en ressources naturelles pour une croissance extensive sont en Sibérie, mais ne peuvent être mises en valeur qu'à un coût en investissements croissant, dans des conditions climatiques difficiles et dans une partie de l'URSS où le manque de main-d'œuvre est accru par un bilan migratoire devenu négatif avec le reste de l'Union — surtout dans les zones pionnières où l'infrastructure en services ne suit pas — ; les ultimes ressources en hommes sont au sud, qui bénéficie en outre d'un bilan migratoire positif, en particulier en Asie centrale.

Une planification centralisée ne saurait-elle mieux qu'une économie capitaliste maîtriser ces inadéquations spatiales, génératrices entre autres de l'extraordinaire surcharge des chemins de fer soviétiques, qui transportent 55 % du fret ferroviaire mondial dans des conditions de plus en plus tendues, avec un parcours moyen des biens transportés de 908 km en 1977, contre 798 km en 1960 et les indicateurs d'efficacité qui baissent après 1975 ? (8).

Ce n'est certes pas faute de les prendre en compte. Les objectifs spatiaux sont présents dans bien des documents des précédents congrès : citons, pêle-mêle, l'élimination de l'opposition entre la ville et la campagne, la réduction des flux de transport, le développement privilégié des régions arriérées pour faciliter le développement économique et social des minorités ethniques, les impératifs de sécurité du territoire, les spécialisations régionales nécessaires pour satisfaire au mieux la

(8) J. Ambler, H. Hunter, J. Westwood (1985), « Soviet railways. Lethargy or crisis ? » in J. Ambler, D.J.B. Shaw, L. Symons (editors), *Soviet and East European Transport Problems*, London, Croom Helm, pp. 24-89.

demande nationale, la mise en valeur des ressources sibériennes, un degré suffisant d'autarcie régionale, l'utilisation optimale des ressources matérielles et humaines de chaque région, etc. Ce sont bien là tous objectifs spatiaux. Mais plusieurs d'entre eux peuvent apparaître contradictoires en bien des circonstances, ou aller à l'encontre de logiques sectorielles. Comment dès lors procéder aux arbitrages ?

Le système des prix prédéterminés ne renseigne pas sur les économies externes de localisation. Les systèmes input-output régionaux sont fondés sur des complémentarités techniques exprimées en nature plutôt que sur des flux comptables qui renseigneraient sur les externalités. De la sorte, les poids politiques régionaux orientent les localisations, souvent au profit des régions déjà les plus puissantes.

L'absence de liaisons organiques horizontales entre les entreprises fait que celles-ci tendent à multiplier les fabrications, pour être sûres de disposer de toutes les pièces dont elles ont besoin. Ceci empêche de profiter des économies d'échelle malgré la très grande taille des entreprises. Celle-ci est d'ailleurs encouragée, parce qu'elle fonde leur poids dans les négociations avec le « centre » en même temps qu'elle facilite le contrôle par le Gosplan. Ainsi, est réduite la formation d'un tissu industriel interdépendant dont chaque unité serait localisée de manière optimale.

Enfin, la taille même des entreprises renforce l'inertie de leurs localisations.

LE NÉCESSAIRE PASSAGE À LA CROISSANCE INTENSIVE

Il apparaît dès lors clairement de ce qui précède que le problème central en URSS n'est plus de produire plus mais de *produire mieux*, autrement, plus efficacement, en fonction de la demande effective. De sorte que les appels à la discipline que Gorbatchev reprend dans son rapport apparaissent, plus sans doute que chez Andropov, comme n'étant qu'une première étape obligée, participant de la nécessité de mobiliser au maximum les réserves pour relancer la croissance sur le court terme. Les solutions fondamentales doivent être trouvées bien au-delà, atteindre, comme l'explique Medvedev, à la contradiction fondamentale, qui est celle entre les forces productives et les rapports de production en tant que deux parties du mode de production, ou, ce qui en est très proche, celle entre le degré de développement du caractère social de la production et les formes concrètes de propriété et d'appropriation socialistes.

Quels sont dès lors les remèdes fondamentaux avancés dans le rapport politique du Comité central ?

L'insistance est placée sur l'intégration de la science et de la technique, la réduction et la modification du rôle des ministères de branches, la mise en place d'un système de prix plus souples, liés non seule-

ment aux niveaux des dépenses mais aussi aux propriétés d'usage des marchandises, au degré d'équilibre entre le produit fabriqué, les besoins sociaux et la demande de la population (ce qui implique la reconnaissance dans la situation actuelle d'une inflation masquée, caractérisée par une masse monétaire supérieure à l'offre utilisable), la responsabilisation des acteurs à tous les niveaux.

Ce qui est neuf dans ce rapport, c'est qu'à la différence de réformes précédentes, de tels objectifs ne peuvent, faute de ne pas être atteints, se réduire à des mesures techniques.

RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES ET NÉCESSAIRE DÉMOCRATIE

Si elles impliquent la responsabilisation des entreprises, le développement des liens horizontaux contractuels entre elles et la vérité des coûts de production et des prix, ces mesures signifient aussi l'affaiblissement radical du fondement organisationnel de la (re)production de la bureaucratie. Rémunération en fonction du travail effectivement fourni, ce qui veut dire possibilité de licencier ; autogestion des brigades de production ; élection des responsables, jusqu'au niveau des chefs d'atelier, avance Gorbatchev. Une telle réforme signifierait à son tour une mutation du rôle du parti : ce n'est pas un hasard, dit B.N. Ieltsine dans son intervention au Congrès, si peu à peu la structure des départements du Comité central du PCUS est devenue presque un calque des ministères. Nombre de leurs collaborateurs ont tout simplement oublié ce qu'est le véritable travail du parti. C'est le parallélisme total avec le Gosplan et le Conseil des ministres. On s'essouffle dans des concertations qui durent des années, même sur des questions simples. Le nouveau contexte rend indispensables des modifications dans la structure de l'appareil du Comité central dans son ensemble. S'occupant de tout, surchargé, le département du travail d'organisation du Comité central préférerait manifestement, ajoute Ieltsine, se soucier de fourrages, wagons et combustibles que de se pencher sur les pratiques véreuses de divers responsables régionaux.

On le voit, le passage à une croissance intensive ne réussira, dans le contexte socialiste, que s'il peut s'appuyer sur l'autogestion, sur un développement *effectif* de la démocratie socialiste et aussi, et Gorbatchev s'y attache particulièrement dans son rapport, sur la fin du fossé entre la réalité et le discours dogmatique des sciences sociales.

L'émiettement actuel du pouvoir du « centre », trop souvent présenté comme monolithique dans les médias occidentaux, éclaté en fait entre les groupes de pression sectoriels et technocratiques, entravant ou ralentissant la réalisation des plans, devrait donc être évité par un renforcement simultané du contrôle politique du parti sur un « centre » plus unifié mais aux tâches plus allégées, limitées aux grandes options, et la stimulation du fractionnement des organes locaux et des institutions sociales à la base. Ce constat du fonctionnement de fait du « centre » avait déjà été critiqué par Tchernenko.

UN CENTRALISME DE GESTION PORTÉ « D'EN BAS » ?

Quel pourrait être dès lors l'avenir de l'organisation économique et de la planification en URSS ? Le rapport de Gorbatchev ouvre des pistes, propose des réflexions, mais bien des solutions ne sont sans doute pas encore finalisées, voire les débats ne sont pas clos au plus haut niveau. Ici aussi, la publication d'un article d'Otto Lazis dans le dernier numéro de 1985 de la revue « Sciences sociales », intitulé *La centralisation économique et le centralisme de la gestion*, ne relève certes pas du fortuit (9). Des milliers de faits, écrit Lazis, montrent que le conflit réel oppose non pas la planification centralisée et l'autonomie des entreprises, mais le centralisme authentique (qui exprime les intérêts sociaux) et le centralisme formel (exprimant avant tout les intérêts de groupes — ceux de différents départements, des intérêts locaux mal compris, etc.). Et Lazis de poursuivre en indiquant que le centralisme formel se caractérise par la méfiance envers les décisions émanant d'entreprises « sur les lieux » et la répugnance à se livrer à une analyse approfondie pour vérifier si ces décisions sont conformes aux objectifs consciemment choisis du développement de l'économie nationale. Lénine mettait en garde contre ce danger, dit Lazis, lorsqu'il exigeait instamment qu'on fasse une distinction entre la socialisation réelle et formelle de la production. Il convient donc, continue l'auteur, pour éviter toute confusion, de réserver le terme de « centralisation » aux seuls processus économiques de fusion des capitaux et de parler de « centralisme de gestion » à propos des décisions planificatrices prises à l'échelle de l'Etat. Mais ce centralisme de gestion, *les entreprises socialistes* — d'Etat et coopératives — *sont capables d'en être les porteuses avec l'Etat*. Le centralisme de gestion doit être porté « d'en bas ».

La base théorique est donc ici posée sur laquelle Gorbatchev développe les grands axes de ses propositions. Les directions suivantes sont explicitement avancées ou implicitement suggérées. Elles impliquent le perfectionnement des rapports sociaux, l'approfondissement de la démocratie socialiste et de l'autogestion, ajoute Gorbatchev :

— Le Gosplan devrait limiter son action à la définition efficace des objectifs fondamentaux de la stratégie économique, des rythmes à atteindre, des grands équilibres, au départ de la prise en considération des besoins, plutôt que de la production. Il s'agit de se focaliser à ce niveau sur les résultats finaux qualitatifs de l'économie et non plus sur les résultats quantitatifs intermédiaires des entreprises ;

— les ministères de branche, envers lesquels les critiques sont les plus virulentes, devraient voir leur rôle s'affaiblir en tant qu'organismes de tutelle directe des entreprises. Leur nombre devrait diminuer. Leur activité se centrerait plus sur les questions de recherche, de liaison entre la science et l'industrie, sur la définition des stratégies intrasectorielles ;

— l'autonomie des entreprises et leur responsabilisation ne pourront se développer vraisemblablement que moyennant une réforme

(9) O. Lazis (1985), « La centralisation économique et le centralisme de la gestion », *Sciences Sociales*, 4, pp. 57-69, Académie des Sciences de l'URSS.

radicale du système des prix et une gestion libéralisée des relations avec les entreprises fournisseuses de biens intermédiaires en amont, avec la clientèle en aval, les unes et les autres devant, dans certaines limites déterminées par les contraintes des équilibres généraux, s'établir sur des bases contractuelles. Faute de quoi, l'autonomie comptable des entreprises restera un concept vite vidé de toute réalité, comme après les réformes de 1965. Dès lors, le rôle du Gosplan ne devrait plus être de régler administrativement les attributions de biens d'entreprise à entreprise mais plutôt de favoriser l'établissement de liens directs et durables entre producteurs et consommateurs et de servir d'instance d'appel en cas de manque de discipline dans les livraisons.

Tout ceci implique des mutations radicales : mettre en place un réel commerce de gros et surtout faire des prix — selon des modalités sans doute non encore déterminées avec précision — un instrument actif de la politique économique et sociale, les rendre plus souples, ce qui, en filigrane, annonce des augmentations de certains produits.

UNE ORGANISATION MODULÉE

Est-ce à dire que la planification serait appelée à disparaître ou à se réduire à une simple programmation économique ? Certes non. Il est plus probable que les intentions soient d'aller à terme vers une planification assouplie, associée à un certain rôle régulateur du marché. Sans peut-être pouvoir aller aussi loin, il est vraisemblable que l'expérience hongroise est en point de mire.

Dans le secteur des biens de production, les groupements d'entreprises sectoriels *mais aussi territoriaux*, déjà expérimentés, seront certainement développés, favorisant les liaisons inter-industrielles et la sous-traitance, limitant en cela le gigantisme des entreprises soviétiques et esquissant une organisation hiérarchique à base territoriale qui manque et empêche le jeu normal des avantages d'externalités. Ils deviendront sans doute le maillon central du système économique. Plutôt que de se limiter, comme souvent dans les expériences actuelles, à associer science et production, ils intégreront vraisemblablement, comme les combinats de RDA, le cycle complet de reproduction : science — investissements — production — *écoulement*, y compris donc peut-être tout ou partie de la commercialisation sur les marchés extérieurs. Leurs investissements se feront sans doute sur fonds propres ou sur base de crédits bancaires, et non plus au départ du budget de l'Etat, de manière à enrayer enfin le surinvestissement intrinsèque au système actuel.

Dans le secteur des biens de consommation, dont la priorité sera plus effective, la lutte contre le gigantisme ira sans doute nettement plus loin. C'est ici que la gestion de l'économie sur une base locale, sous le contrôle des soviets locaux ou des régions, devrait trouver toute son application. Au-delà du recours aux formes collectives d'organisation du travail, à l'intérieur des entreprises d'Etat, des ouvertures sont

faites ici en direction de la petite entreprise coopérative, voire *privée*, dans le secteur des services, comme en Hongrie, et du travail à domicile. Il s'agira en fait de la légalisation du travail au noir. Dans la sphère sociale, les moyens financiers et techniques devraient être attribués aux instances locales plutôt qu'aux ministères.

En agriculture, la politique d'investissements massifs menée depuis 1965 n'a certes pas fourni les résultats escomptés. Devenue priorité des priorités, l'élargissement de l'autonomie des kolkhozes et des sovkhozes, l'intégration agro-industrielle, y compris, voire surtout, sur une base locale, s'inspirant de l'expérience menée en Georgie depuis 1974, devraient inciter à réduire les pertes. Dès à présent, fin 1985, six ministères de branche ont été supprimés dans ce secteur et remplacés par un Comité d'Etat super-ministère à l'agro-industrie. Outre la libre utilisation par les kolkhozes et sovkhozes de leurs surplus par rapport au plan, le rapport de Gorbatchev va jusqu'à évoquer la diffusion du travail à forfait au niveau de la brigade, *voire de la famille*. L'expérience chinoise récente vient ici à l'esprit.

UN COMBAT DIFFICILE

Le nœud de réformes d'une telle ampleur, atteignant les fondements mêmes de la pratique économique soviétique depuis plus d'un demi siècle, est donc de passer d'une planification administrative de l'offre à une planification souple au départ de la prise en considération de la demande. De soumettre, comme le dit Gorbatchev, toute notre production à la satisfaction des besoins des hommes. La gageure n'est pas mince. Il est vraisemblable que bien des questions soulevées restent sans réponse finalisée à ce jour. La réussite, si elle est indispensable pour le développement ultérieur de l'Union soviétique, n'en est pas pour autant évidente. L'insistance nouvelle mise sur les contradictions internes suffit à prouver que les forces conservatrices, les risques de freinage et d'enlisement sont non négligeables. Le développement informatique éclaté implique une circulation non contrôlée de l'information. Gorbatchev lui-même indique que sans large information, question de principe, il ne peut y avoir de démocratie, de créativité politique des masses, de participation de celles-ci à la gestion. Ce sont ceux qui ont l'habitude de travailler avec négligence qui craignent l'information. La vérité doit s'imposer aux dépens d'une soi-disant prudence. Il est nécessaire, indique par ailleurs la nouvelle rédaction du Programme du PCUS, d'éliminer le bavardage, le formalisme, le primitivisme dans le travail politique et de propagande.

La promotion de l'initiative, de l'esprit d'entreprise, la nécessité proclamée de réduire de moitié les effectifs de fonctionnaires de l'appareil central, déplaisent sans doute au confort douillet de bien des permanents du parti et nomenklaturistes de divers échelons adaptés au système en place. Mais aussi à certains secteurs de la classe ouvrière (10), habituée à une sécurité totale, à un travail peu efficace mais peu

(10) On peut croire cependant que les décisions du XXVII^e Congrès trouveront une résonance réelle chez un très grand nombre de citoyens soviétiques. Elles visent en effet à remédier enfin à des défaillances de gestion ou à des

stressant, à des prix stables. Les hausses de prix de 1962 avaient donné lieu à des troubles graves. La médiocrité est connue : la dynamique nouvelle prônée porte le risque de licenciements, de chômage, de fermetures d'entreprises. Efficacité et principes éthiques peuvent être contradictoires.

Si l'enjeu est vital pour l'URSS, qui ne pourrait sans doute soutenir longtemps encore l'effort militaire que lui imposent les Etats-Unis sans affaiblissement marqué du niveau de vie de sa population — dès à présent les indicateurs de santé se sont dégradés —, si elle ne parvient à une relance vigoureuse et qualitative de sa croissance, il est tout aussi important pour le mouvement progressiste international. D'abord parce qu'il implique une démocratisation des processus de décision et de gestion à l'intérieur de l'Union soviétique, dont la réalité et l'image de marque qu'elle a offertes de ce point de vue au cours de la période précédente l'ont pour le moins *desservi*. Parce qu'il implique un parti « affranchi du complexe d'infailibilité ». Enfin, parce que la réussite des réformes en URSS est ainsi un enjeu pour le mouvement communiste international, dont la légitime diversité n'avait d'ailleurs jamais été aussi explicitement reconnue par le PCUS. De cette réussite dépendra partiellement, qu'on le veuille ou non, la possibilité pour les partis communistes et la gauche des pays capitalistes développés, de présenter une image crédible — voire séduisante — du socialisme, une réponse à la crise conjugable avec démocratie et modernité.

une interview de louis van geyt

A propos du volet « Relations internationales » du 27^e congrès du PCUS, nous avons interrogé Louis Van Geyt, président du PCB. Et tout de suite a surgi le mot « renouveau » :

— *En matière de politique internationale, le récent congrès de Moscou a confirmé un renouveau qu'avait déjà illustré le déroulement de la rencontre Gorbatchev-Reagan d'octobre 1985.*

Renouveau, oui, en ce sens qu'après avoir été confinée pendant une longue période à une attitude de type défensif, la diplomatie soviétique est passée à l'offensive.

— *Que signifie ici la notion de « défensive » ?*

Je m'en explique via un petit retour en arrière, à l'heure où Ronald Reagan accède à la Maison Blanche et prône la croisade contre ce qu'il a appelé « l'Empire du Mal ». A chaque mesure décidée par l'Occident, et qui élève le niveau des armements, l'URSS riposte. Mais en se laissant

injustices qui font depuis de longues années l'objet de lettres de lecteurs à la « Pravda ». Lire à ce propos « Ivan Ivanovitch écrit à la Pravda », par Christine Revuz, Editions sociales, Paris 1980.

entraîner, au nom d'un nécessaire équilibre Est-Ouest et fût-ce à son corps défendant, dans la spirale infernale. Son intervention en Afghanistan s'inscrit à mon sens dans cette logique « riposte-rééquilibrage ». Et cependant, la décision de l'OTAN d'implantation des euromissiles, le 12 décembre 1979, avait bel et bien le caractère (insolite) d'une *double* décision. Elle laissait une porte entrebâillée à la négociation et à la pression populaire — les gouvernements belge et néerlandais se voyant même contraints d'ajourner la décision finale en ce qui concerne les missiles destinés à leur territoire. Dans le même temps se dessinaient des tentatives en vue de geler la décision de l'OTAN, et l'ancien chancelier Schmidt s'y est employé dans une première phase. Je ne veux pas retracer toutes les étapes de cette longue quête pour bloquer l'escalade de la tension. En tout état de cause, en novembre 1983, l'OTAN commence le déploiement effectif des euromissiles dans trois pays. L'URSS riposte par la mise en place de missiles intermédiaires en RDA et en Tchécoslovaquie, et quitte la table des négociations.

— *Et aujourd'hui ?*

Aujourd'hui — ou plutôt depuis quelques mois — l'URSS se montre disposée à conclure un accord sur le retrait réciproque des euromissiles, alors même que le projet reaganien de guerre des étoiles pèse lourdement sur les rapports Est-Ouest. L'URSS, qui s'oppose très fermement à l'extension de la course aux armements à l'Espace, n'en suscite et n'en impulse pas moins la négociation, multiplie les propositions, fait appel à l'opinion publique, bref elle agit pour inverser la tendance. L'initiative a changé de camp. Et c'est un autre type d'initiative...

D'une certaine manière, tout se passe comme si, tournant le dos à la formule chère à Rakosi « Tous ceux qui ne sont pas mes amis sont mes ennemis », l'URSS faisait sienne celle de Kadar « Tous ceux qui ne sont pas mes ennemis sont mes amis ». En d'autres termes, loin d'alimenter le regroupement international des forces attachées au capitalisme, la diplomatie soviétique vise à *isoler les plus réactionnaires* de ces forces, celles qui misent prioritairement sur la course aux armements et qui attisent la tension. C'est là que se situe à mes yeux le noyau du renouveau et du dynamisme de l'actuelle politique extérieure soviétique.

— *Ce dynamisme ne déborde-t-il pas les problèmes de désarmement ?*

Oui, je pense en particulier à cette alternative à la course à l'abîme, à cet extraordinaire programme de coopération mondiale pour l'utilisation pacifique de l'espace et des océans, pour la préservation des forêts équatoriales... et européenne, pour la lutte contre le sous-développement, exposé lors de l'examen par le Soviet suprême des résultats du sommets de Genève.

On en parle peu. Qui connaît, notamment, le projet d'une « Organisation cosmique mondiale chargée de coordonner les efforts des pays

dans l'étude et la mise en valeur de l'Espace » ? Création de systèmes universels de télécommunication, lancement de stations orbitales et de vaisseaux pilotés, ne sont que les aspects les plus spectaculaires de ce projet de coopération pacifique proposé par l'URSS et qui concerne autant les relations Nord-Sud que les relations Est-Ouest.

Qu'il s'agisse de la préservation de la nature, de la lutte contre le cancer, de projets énergétiques, il y a là un immense terrain ouvert à l'intelligence et au savoir-faire des humains. Si les milliards engloutis dans la course à l'abîme nucléaire pouvaient être investis dans pareils programmes de coopération, ne serait-ce pas une autre humanité qui se construirait ?

— *Certes ! Mais tout cela, qui ouvre d'exaltantes perspectives, évacue-t-il pour autant le dossier des libertés et droits individuels ? Quelle place y a été faite au congrès ?*

Il serait abusif de prétendre que ces questions aient, comme telles, retenu longuement l'attention des congressistes. Je signalerai cependant que les « fondements pour un système global de sécurité internationale », exposés par Mikhaïl Gorbatchev en conclusion du chapitre de politique extérieure de son rapport, comportait un volet portant sur « les questions humanitaires », où je relève le passage suivant : « règlement dans un esprit humanitaire et positif des questions de la réunion des familles, des mariages, du développement des contacts entre les personnes et les organisations ».

L'essentiel me paraît toutefois être l'accent insistant du congrès sur le lien entre les objectifs de rénovation économique, les objectifs d'accélération du progrès social et les objectifs « de démocratisation continue de la société, d'approfondissement de l'auto-administration socialiste du peuple ».

N'oublions pas que la profonde réforme économique, le tournant radical dans les méthodes de gestion, les transformations du contenu du travail, bref que toutes les décisions novatrices du 27^e congrès du PCUS visent à assurer non seulement plus de bien-être, mais plus de justice social et de démocratie. Certes, rien n'est joué. Le défi est considérable et je sais que ne manqueront ni obstacles, ni difficultés. Mais tout de même, s'il était tenu ce défi, ne serait-ce pas la démonstration que technologies nouvelles ne rime pas fatalement avec chômage et société duale ?

Un dernier mot encore à propos du sort de l'Europe, à la lumière du congrès de Moscou. Il me semble que grandit à l'heure actuelle la conscience que l'hégémonisme des Etats-Unis n'apporte à l'Europe ni sécurité, ni prospérité. En revanche, l'Europe occidentale a un intérêt majeur à retrouver son autonomie dans le cadre d'une stratégie de non-alignement et de dépassement des blocs. Les propositions soviétiques contribuent à créer un espace pour une telle autonomie. Il y a là un levier à saisir, qui peut être fort utile pour l'action politique chez nous.

C'EST LE PRINTEMPS !



ABONNEZ-VOUS AUX CAHIERS MARXISTES !

Dans les prochaines livraisons :

- Un numéro spécial « Borinage »
- Un dossier sur le conflit à l'Institut médico-chirurgical Arthur Gailly de Charleroi.
- Qui est André Leysen ?



la c.e.e. et ses 17 millions d'immigrés

une rencontre à Wépion sur migrations, xénophobie et action pluriculturelle

qu'est-ce que les institutions de la communauté européenne offrent comme points d'appui à la lutte contre le racisme et la xénophobie ? deux ordres de réponses sont donnés ici, via une récente rencontre tenue à wépion. l'une analyse les recommandations du comité économique et social, l'autre examine la portée de résolutions adoptées au parlement européen.

Car il est une réalité d'où ne peut méconnaître : racisme et xénophobie ont tendance à se développer, et pas seulement à Bruxelles, dont tout le monde sait que la situation est particulière avec ses 25 % d'immigrés.

Qu'un magistrat ait fait opposition à Ouzougnon au mariage entre une Italienne et un Marocain parce qu'il s'agit d'un « mariage blanc » (alors que les intéressés vivent ensemble depuis plus d'un an) et que ce magistrat ait déclaré suspect un certificat médical produit par la jeune

(1) Mémoire du Groupe d'étude des migrations et des relations interethniques (voir RN janvier 1988) — Université de Louvain-La-Neuve

la c.e.e. et ses 17 millions d'immigrés

L'intégration des immigrés figure comme « un objectif important » pour le gouvernement belge, dans le texte des accords politiques de la majorité. Le texte précise même que le gouvernement de Martens VI entend encourager « l'intégration juridique et effective des immigrés dans le droit à la différence ».

On notera cependant que dans le même texte, il est aussi fait usage de la notion de « réintégration » : il s'agit cette fois du « départ volontaire des chômeurs complets de longue durée, ou de travailleurs étrangers frappés par des restructurations ou fermetures d'entreprises ».

Intégration ici, réintégration là-bas — est-ce bien conciliable ?

Même l'OCDE admet que la distinction entre « migration temporaire de main d'œuvre » et « migration définitive de main d'œuvre » perd son sens puisque, en Belgique comme dans les autres pays d'Europe occidentale, la transformation d'un type de migration à l'autre est en cours depuis plus de quinze ans.

Laisser entendre comme le fait la majorité que l'intégration des immigrés en Belgique passe par le retour dans leur pays d'origine d'un certain nombre (le plus élevé possible...) d'entre eux, c'est d'office limiter la portée de l'intégration et en brouiller les contours. C'est nier le caractère structurel qu'a pris l'immigration. Sans doute le processus de stabilisation des populations immigrées n'est-il pas achevé. Mais si le gouvernement prétend le favoriser il devrait indiquer clairement comment. Et la définition que Albert Bastenier et Felice Dassetto donnent de ce que devrait être l'intégration peut l'y aider : « ... la notion d'intégration exprime l'ensemble des règles de vie collective qu'une population vivant sur un territoire délimité par un Etat et en relation avec lui se donne dans le cours de son histoire en vue d'assurer son fonctionnement et sa continuité » (1).

Car il est une réalité qu'on ne peut méconnaître : racisme et xénophobie ont tendance à se développer, et pas seulement à Bruxelles, dont tout le monde sait que la situation est particulière avec ses 25 % d'immigrés.

Qu'un magistrat ait fait opposition à Quaregnon au mariage entre une Italienne et un Marocain parce qu'il s'agirait d'un « mariage blanc » (alors que les intéressés vivent ensemble depuis plus d'un an) et que ce magistrat ait déclaré suspect un certificat médical produit par le jeune

(1) Mémoire du Groupe d'étude des migrations et des relations interethniques (voir RN janvier 1986) — Université de Louvain-La-Neuve.

Marocain, pour la seule raison qu'il était signé par « un coreligionnaire », montre où on en est. On pourrait, hélas multiplier les signes et les exemples.

Une contribution originale et ponctuelle à la solution de ces complexes et délicats problèmes de l'immigration et de nos sociétés pluriculturelles a été donnée en décembre dernier par une rencontre-séminaire européenne « pas comme les autres » sur le thème « *Quelles migrations pour quelle Europe ? — Orientations et pratiques des politiques migratoires de la CEE et des Etats membres* ».

Les participants au séminaire, immigrants, travailleurs et animateurs sociaux appartenant à une vingtaine de pays d'accueil et d'origine, y ont analysé de manière critique l'action et les orientations de la Communauté européenne et des gouvernements dans ce domaine, ainsi que les graves tensions sociales et nationales existantes, aboutissant à la définition d'une nouvelle approche de ces problèmes et proposant à la CEE un programme d'action extraordinaire en la matière avec dix urgences et actions prioritaires.

Contribution d'autant plus utile que la CEE, si souvent invoquée à propos du rapprochement des peuples et de la défense de la liberté, la CEE avec ses 17 millions d'immigrés donne une dimension importante au dossier immigration, particulièrement après l'entrée en vigueur en 1986 de la troisième édition de la Convention avec les pays en voie de développement, dénommée « Lomé III ». En effet, celle-ci contient deux nouveaux volets : l'un sur les flux migratoires entre les pays concernés et l'autre sur la participation des partenaires sociaux à l'élaboration et à l'application des projets de développement économique de plus de soixante pays du tiers monde.

la parole à enrico vercellino

Nous avons demandé à Enrico Vercellino, syndicaliste italien (CGIL) siégeant au Comité économique et social européen, auteur du rapport introductif au séminaire de nous illustrer les principales conclusions de la rencontre de Wépion.

— Le séminaire n'entendait aucunement disserter d'une manière générale et abstraite sur un type de migration idéale dans une Europe idéale, mais, au contraire, ébaucher, sur la base de l'évolution des événements et de la situation critique qui s'est créée, les mesures plus urgentes qui s'imposent pour humaniser et mieux organiser aujourd'hui les migrations dans l'Europe communautaire. Et aussi pour en finir avec les situations génératrices de dangereuses tensions et frictions sociales et nationales entre les travailleurs de diverses origines et ethnies.

Pour l'essentiel, le séminaire a réussi à esquisser des orientations et indications valables, en partant de la constatation qu'il y a une distance considérable entre les délibérations de la CEE, les situations concrètes des immigrés et les comportements des Etats membres.

— *Dans quels domaines et aspects en particulier ?*

— Il a formulé par exemple un jugement très sévère sur l'organisation du marché du travail et des flux migratoires en Europe, face à la crise économique, aux profondes transformations technologiques, sociales et culturelles. Les mesures prises au cours des dernières années n'ont pas été à la hauteur des conditions créées par la crise économique et de l'emploi. Elles n'ont pas donné de résultats satisfaisants, notamment pour protéger les travailleurs victimes des trafics illégaux de main d'œuvre, pour garantir les droits plus élémentaires et pour répondre aux poussées racistes et xénophobes. Nous avons dénoncé la pratique — qui va bon train — de la culpabilisation des immigrés ainsi que tout ce qui entretient la confusion entre immigration, délinquance et terrorisme.

Une délégation du séminaire a été chargée de prendre contact avec le président de la Commission Delors pour lui illustrer nos conclusions et pour s'informer sur les mesures que prendra effectivement la CEE non seulement après la résolution du Conseil en la matière, mais surtout après l'Acte unique sur l'Union Européenne, qui devrait permettre de décider à majorité qualifiée sur une série de problèmes, y compris une partie de ceux qui concernent la politique sociale et la main d'œuvre.

— *Quels sont les éléments essentiels de la « nouvelle approche » préconisée par la rencontre de Wépion ?*

— Ils concernent essentiellement quatre « nœuds » de problèmes : 1) une meilleure coordination des politiques migratoires entre les pays membres et la CEE; 2) un rapport correct et concerté à ce niveau entre libre circulation des travailleurs et gestion du marché et des politiques de l'emploi; 3) une action efficace contre le racket des trafiquants de main d'œuvre; 4) une riposte adéquate sur le plan politique et culturel aux poussées xénophobes et racistes.

Sur chacun de ces « nœuds » la situation est préoccupante ou on a atteint quasi un point de rupture. Sont indicatifs du genre de dangers que courent à cet égard nos sociétés civiles la victoire électorale de l'extrême droite à Genève et l'action de Le Pen en France, pour lesquels presque tout le mal vient de la présence des immigrés, rendus responsables soit de la baisse du niveau de vie et de la montée de la criminalité, soit du manque de logements et de l'insécurité.

Mais ce qui est nouveau et réconfortant c'est qu'un mouvement déjà consistant de solidarité et d'entente est né et se développe dans les pays où les situations sont plus difficiles. Je me réfère en

particulier à l'action « SOS-racisme » qui avec son « *Touche pas à mon pote* » a mobilisé très largement la jeunesse et au-delà en France, s'est étendu à l'Allemagne et à la Suisse, en prenant des formes originales et de masse, qui mobilisent surtout les jeunes, les syndicats et les partis de gauche, ainsi qu'aux initiatives prises en Italie, dans les pays scandinaves, en Belgique, en Angleterre et ailleurs.

— *Vous avez aussi souligné le lien entre xénophobie et risques pour la démocratie. Dans quel sens et dans quel but ?*

— Ce sont les faits mêmes qui ont mis brutalement à l'ordre du jour ces problèmes inquiétants. Le séminaire a souligné qu'il est positif que d'importantes forces politiques, les syndicats nationaux et la Confédération européenne des syndicats mettent en garde, en ce moment, contre ce danger. Les syndicats ont dit justement que les mesures et toutes les idées qui tendent à diviser les travailleurs, à les opposer les uns aux autres, débilitent la démocratie; que la formation et le développement de partis racistes et xénophobes constituent une menace grave pour les régimes démocratiques. Il est donc naturel que face à ce danger nous ayons invité les forces démocratiques et la CEE à intensifier leurs efforts pour assurer une convivialité et une coopération entre travailleurs autochtones et travailleurs immigrés, entre les diverses populations et cultures. C'est animés des mêmes préoccupations que nous avons insisté sur la priorité à accorder à l'égalité de traitement et de droits entre tous les travailleurs migrants indépendamment du pays d'origine. Cette revendication est fondamentale pour ne pas avoir dans nos sociétés des travailleurs et citoyens divisés et discriminés dans leurs droits ainsi que pour harmoniser la situation sur le marché de l'emploi et dans la négociation des conditions de travail.

— *Les participants au séminaire de Wépion ont abordé aussi la question des « primes de retour » ?*

— Oui. Nous avons surtout constaté sur la base d'une riche documentation qu'en réalité elles servent à bien peu et uniquement dans les cas où les immigrés ont déjà décidé de rentrer au pays. Par contre, elles sont souvent utilisées pour imposer les retours, justifier les licenciements, recourir au travail en noir, à la sous-traitance ou embaucher à des conditions inférieures d'autres immigrés victimes du racket de main-d'œuvre. Dans ces cas, on va jusqu'à octroyer des primes supplémentaires. Pour empêcher ces abus, il faut prendre rapidement les mesures nécessaires, informer les intéressés et l'opinion publique sur l'utilité limitée des primes, les abus et les distorsions qu'elles recouvrent, la perte des droits sociaux et juridiques qu'elles comportent comme l'impossibilité de revenir dans le pays d'accueil et l'obligation du départ de toute la famille. Enfin, il est nécessaire de mettre en garde les travailleurs immigrés devant le danger de retourner au pays d'origine sans certitude de pouvoir y trouver un emploi d'autant plus en l'absence de structures de réinsertion.

— *Et le droit de vote ?*

— Nous sommes arrivés à la conclusion après un débat très intéressant que ce droit, considéré au départ par ceux qui le revendiquaient comme un droit à la participation, devient aussi et toujours davantage, une revendication et une lutte pour sauvegarder la sécurité de séjour, pour protéger l'individu et ses droits civils et humains les plus élémentaires. Nous estimons qu'il importe d'entreprendre une action persévérante de conviction afin que le droit de vote, au moins à l'échelon communal, soit accordé — sous certaines conditions de séjour non discriminatoires. C'est à notre sens une des conditions pour une intégration véritable et libre à laquelle tout le monde à intérêt.

— *Vous avez fait allusion tout à l'heure aux orientations positives proposées par la Commission de la CEE. Pouvez-vous nous parler d'autres orientations « européennes » allant dans le même sens ?*

— Oui, volontiers. A part celles plus connues du Parlement européen et de la Confédération Européenne des Syndicats, je considère qu'en 1984 et 1985 le Comité économique et social de la CEE, qui regroupe les représentants d'organisations syndicales, patronales et des Etats-membres a apporté une contribution — très concrète, applicable techniquement et socialement — à la solution des problèmes des migrations et des immigrés. Dans l'optique de la nouvelle approche, les principales propositions du Comité peuvent être ainsi résumées : nouveau plan d'action communautaire conforme à la place et au rôle que l'immigration a acquis dans les pays-membres; consultation et concertation adéquate au niveau européen des partenaires sociaux sur les politiques migratoires et leur coordination, spécialement avec les pays tiers; coordination effective entre les Etats membres et la Commission des mesures législatives en ce qui concerne le statut et les droits des immigrés; priorité particulière aux droits civils et politiques des immigrés de toutes les nationalités en commençant par la participation aux élections municipales; débloquer la directive communautaire, prête depuis longtemps, contre le racket de main-d'œuvre; rapprocher les systèmes nationaux de sécurité sociale et les Conventions bilatérales en la matière avec les pays tiers; assurer l'application complète de la part de tous les Etats de la directive communautaire sur l'intégration des langues et cultures des pays d'origine dans les programmes d'enseignement; créer un Fonds européen pour le logement qui devra contribuer à résoudre soit les problèmes de logement des immigrés, soit ceux de la rénovation urbaine; etc...

— *Raymonde Dury évoque ailleurs dans ce numéro la portée du vote intervenu en 1985 au Parlement européen à propos d'une extension des droits des travailleurs migrants. Que pensez-vous de la possibilité d'étendre ces droits dans la situation actuelle ?*

— Non seulement je pense que cette possibilité existe, mais qu'elle est devenue une nécessité urgente, si on veut éviter des

frictions, des ruptures graves et irrémédiables. Ceci est confirmé par l'analogie et la convergence déjà mentionnées des positions des forces et instances européennes. J'ajoute qu'il est temps de concrétiser les positions prises sur la question des droits par des normes législatives nationales et communautaires. Les progrès accomplis par les initiatives et les mouvements en voie de développement dans les différents pays le confirment amplement. Un des exemples les plus significatifs est le thème de la naturalisation des immigrés, débattu largement par la gauche et les syndicats allemands à la veille du Congrès du DGB. Deux des positions et propositions en discussion sont entre autres : la garantie du droit de rester et les facilités pour la naturalisation; la renonciation, dans ce cas, à la nationalité précédente ou le recours à la double nationalité. La thèse qui semble s'affirmer est l'acquisition de la nationalité allemande sans renoncer à celle d'origine, mais avec le « gel » de cette dernière (sur la base d'accords bilatéraux) jusqu'au moment où le travailleur intéressé veuille (ou ait besoin de) ré-acquérir la nationalité d'origine.

Ceux qui soutiennent cette solution considèrent qu'elle simplifie et facilite aussi les démarches administratives, diminue les résistances des immigrés à renoncer définitivement à leur nationalité et contribue à résoudre beaucoup d'autres problèmes liés aux droits acquis des immigrés tant dans le pays d'accueil que dans celui d'origine, y inclus le droit de vote et de participation.

Pour conclure permettez-moi de souligner que cinq ou dix ans auparavant de telles discussions et propositions étaient plutôt rares et même difficilement imaginables. C'est à la fois un signe des temps qui changent et que nous avons fait changer, des nouvelles possibilités qui s'ouvrent pour une initiative et des actions plus engagées et plus unies, des profondes transformations structurelles de nos sociétés.

des « orientations » pour quoi faire ?

Au Parlement européen la bataille a été longue pour faire adopter une résolution intitulée « Orientations pour une politique communautaire des migrations ». C'est finalement par 144 voix contre 22 qu'a été votée le 9 mai 1985 la proposition de résolution — amendée — qu'avait déposée Franesca Marinaro, député communiste européen, Italienne de Belgique.

144 voix contre 22 — et dans la majorité les voix non seulement des groupes socialistes et communistes du Parlement européen, mais aussi celles du Parti populaire européen, et au niveau belge, même les voix libérales, sauf celle de M. Luc Beyer de Rijcke — cela représente un certain poids.

Quelque chose frappe néanmoins, à la lecture du document. C'est que dans ses observations générales (et préliminaires), le Parlement européen ait beaucoup à déplorer. Il déplore en effet « qu'aucune suite positive n'ait été donnée à ce jour aux demandes formulées dans la

résolution du 18 novembre 1983, bien que la question de l'émigration constitue une question européenne et qu'elle doit être traitée comme telle ». Il déplore que « toutes les suites nécessaires n'aient pas été données » aux demandes formulées dans des résolutions de 81 et de 84 sur la situation de la femme migrante. Et il déplore enfin « que la directive de 1977 sur la scolarisation des enfants de travailleurs migrants n'ait pas été appliquée dans les Etats membres ».

Cela fait beaucoup de tristesse...

Quelles suites peut-on espérer de la résolution du 9 mai 1985 ? Aucunes sans doute si l'opinion ne s'empare pas des possibilités qu'elle offre. Nous pensons avec **Raymonde Dury**, rapporteur à ce sujet au séminaire de Wépion, que ces possibilités sont réelles.

En effet, parmi les orientations souhaitées par le Parlement européen, figure le renforcement de l'efficacité de la lutte contre la montée du racisme et de la xénophobie, notamment par une campagne d'information dans le milieu scolaire et au niveau des media — cela avec la participation active des représentants des travailleurs migrants. La montée du racisme et de la xénophobie peut aussi être combattue, estime la résolution du 9 mai 1985, par la création dans les Etats membres de centres de luttes contre la discrimination, pouvant apporter une aide juridique aux victimes de discriminations.

En matière de droits civils et politiques, la résolution réaffirme d'abord les libertés d'opinion, d'expression, d'organisation et de manifestation.

Elle se prononce pour l'attribution du droit de vote et d'éligibilité au niveau local aux travailleurs migrants originaires de pays membres de la CEE, selon certaines conditions de résidence. Elle prévoit « la possibilité d'une participation des migrants en provenance des pays extra-communautaires à la vie publique, au niveau communal et régional, telle qu'elle est déjà prévue dans certains Etats membres (par ex. le Danemark et les Pays-Bas) ».

Sur cette distinction opérée entre migrants, selon que leur pays est ou non membre de la Communauté européenne, nous avons interrogé **Raymonde Dury**.

« Certes, nous a-t-elle répondu, un migrant est un migrant quel que soit son pays d'origine. Lors des débats de Strasbourg, la droite a cependant fait de cette distinction un préalable à un accord sur la proposition Marinaro. Nous avons fini par l'accepter, car la porte n'est pas fermée à une extension des droits politiques; l'accord de principe sur une participation à la vie publique de *tous* les migrants nous paraît importante. Elle nous servira de point d'appui pour poursuivre l'action. »

D'autres chapitres de la résolution de mai 1985 pourraient aussi servir de points d'appui dans la lutte pour les droits de l'homme. En

matière d'emploi, le Parlement européen demande la garantie du droit au travail sans discrimination et sans qu'il soit question sous le prétexte de nationalité, d'expulsion de la main d'œuvre, que ce soit dans le secteur privé ou dans le secteur public, ainsi que l'application du principe de l'égalité de traitement aux femmes d'immigrés.

De plus, le Parlement souhaite la revision par les autorités compétentes, des programmes didactiques en vue d'éliminer les stéréotypes de classe indésirables — tels que le choix de manuels scolaires ne répondant pas aux problèmes nouveaux que pose l'intégration dans un processus de formation —, une formation insuffisante et inadaptée aux nouvelles exigences de l'appareil de production étant la principale cause de l'accroissement du chômage parmi les travailleurs migrants. Par ailleurs, au niveau de l'enseignement, le Parlement estime qu'il convient de tenir compte de l'importance de la langue maternelle en reconnaissant celle-ci comme une discipline à part entière et faisant l'objet d'une notation, du lancement d'une politique éducative et culturelle tenant compte des diverses entités pour favoriser une intégration conçue non comme une assimilation pure et simple, mais comme allant dans le sens de l'ouverture, du développement et du respect des diverses identités culturelles.

Enfin, pour la femme émigrée, « doublement touchée par la crise économique et par la détérioration de l'emploi qui en résulte », le Parlement européen demande la garantie de vivre dans l'égalité et la dignité. Il rappelle par ailleurs les résolutions de 1981 et 1984 et en réclame la mise en œuvre.

La mise en œuvre. Tout est là.

Il est bon de savoir que dans le long débat du Parlement européen, l'extrême droite a été isolée, que le PSC et même le PRL — à l'exception de Luc Beyer — se sont rangés, contre le groupe de Le Pen — dans l'autre camp. Encore faut-il voir si ces votes ont servi à rassurer les consciences, ou s'ils vont étayer des actions. Nous reprenons volontiers à notre compte un propos tenu à Strasbourg par **Raymonde Dury** :

« Ce que nous voulons, c'est que les Etats membres prennent conscience des dangers que comportent les propositions que présente le groupe d'extrême droite. Car enfin, ce sont les migrants qu'on vise maintenant. Après, ce seront les chômeurs, puis les femmes, puis encore, pourquoi pas, les handicapés. Ce dont il s'agit, c'est de menaces contre notre démocratie ».

le racisme... aujourd'hui et jusqu'à la fin de nos jours ?

« Moi je pense, pour ma part, que les parents ont un peu moins de difficultés que nous. Ils sont venus il y a très longtemps. Pour travailler. Et avant, le racisme n'était pas si élevé que maintenant. C'est surtout nous qui avons des difficultés à nous intégrer, plus que nos parents. »

« Je suis pessimiste. Le racisme se développe chez les petits, chez les jeunes. Les petits enfants suivent ce que les parents — les Belges — disent. Et je pense que nos petits frères vont avoir encore plus de difficultés que nous dans l'avenir. »

« Non, moi je pense que eux, ils seront beaucoup mieux intégrés. Parce que pour le moment, nous, on se bat contre le racisme. Et au fur et à mesure des années, quand mon petit frère sera plus grand, il va tout à fait s'adapter. On va voir ce que la vie va nous réserver. Si jamais, quand nos petits frères vont grandir, il y avait plus de travail, presque plus rien comme chômage... bon, il y en a qui seraient moins racistes... »

Ces propos sont extraits d'interviews menées par Radio-Pirate dans une classe d'observation de l'Institut supérieur des Arts et métiers à Bruxelles, et publiées dans l'Agenda interculturel du Centre socio-culturel des immigrés de Bruxelles.

Et voici, à l'état brut, la réflexion de deux autres jeunes, recueillie dans un centre bruxellois de formation-insertion de jeunes chômeurs.

Le racisme existe depuis toujours, certains l'ont combattu jusqu'à en mourir, beaucoup en souffrent encore mais rien ne change.

Nous le vivons tous les jours, nous le ressentons à travers les regards que les autres posent sur nous, ils regardent la couleur de notre peau et nos cheveux, que ce soit dans la rue ou dans le tram.

Il n'y a pas que la manière dont on nous regarde, mais aussi les mots. On entend encore aujourd'hui : « retournez dans votre pays, ne prenez pas notre pain ». Les gens vivent notre présence comme celle de voleurs. Mais que prenons-nous ? nous n'avons pas de travail non plus. Ont-ils oublié cette partie de l'histoire qui nous a amenés ici ? Ils nous reprochent notre éducation, notre façon de vivre, notre religion.

« Faire le Ramadan, ce n'est pas une façon de voir les choses ».

Nous pensons que le racisme pousse au meurtre et cela nous fait peur. Cependant quand un Arabe meurt, cela ne fait pas de scandale, c'est l'indifférence.

Pour la recherche de travail, d'office on nous demande notre nationalité et c'est souvent sur cette base qu'ils nous refusent sans jamais nous expliquer pourquoi la nationalité est importante pour ce boulot. Outre la nationalité, il y a une préférence pour les peaux blanches ! Sur le territoire belge, les étrangers ne sont pas tous sur pied d'égalité, et ça c'est injuste, cela pousse encore plus à la différence entre les gens. Il suffit de regarder au dos de sa carte d'identité pour comprendre.

Nous-mêmes, nous ne comprenons pas pourquoi tant de gens sont morts pour cette maladie d'esprit que nous appelons racisme. Toutes les maladies sont guérissables. Le cancer tue encore beaucoup, mais on cherche un remède contre le cancer. Si nous ne faisons rien pour combattre ce racisme, nous serons comme les animaux dans la nature où le plus fort combat le plus faible.

nouredine, 17 ans

jamila, 19 ans

LES CM ONT PUBLIE :

Avril 74	J. Moins - Pour un statut des étrangers
Mai 74	J. Moins - Les droits politiques des étrangers
Mars 79	Diagonale : Santé Immigrés
Avril 80	Table ronde : Chez eux, chez nous : les immigrés (suivi de 3 propositions de loi).
Mars 81	J. Moins - Le statut des étrangers
Avril-mai 81	J. Moins - Droits politiques des immigrés
Février 82	Daniel Fedrigo - Contre le racisme et la xénophobie, le droit de vote aux immigrés
Avril-mai 82	P. Ergo (Diagonale) - Immigration : les colporteurs de l'intolérance
Avril 83	D. Fedrigo - Belgique, terre d'accueils et d'exil
Juin 83	Un débat à la RTBF entre R. Nols et A. Enciso sur les immigrés à Bruxelles
Septembre 83	J. Moins (Diagonale) - Extraditions

en revues

socialisme

On trouvera dans le numéro 192 (novembre-décembre 1985) de la revue *Socialisme* beaucoup de raisons de réfléchir à ce qui se modifie dans les relations Est-Ouest et Nord-Sud. La livraison est d'ailleurs entièrement consacrée aux problèmes internationaux.

Un bref commentaire de Robert Falony d'abord sur le sommet de Genève — assez substantiel néanmoins pour rappeler (en s'en félicitant) la condamnation prononcée par les partis socialistes et sociaux-démocrates de la CEE à l'encontre de la guerre des étoiles chère à Ronald Reagan. Point de vue que reprend à son compte Robert Demoulin, qui appelle de ses vœux la négociation d'un retrait bilatéral « d'un certain nombre d'armes nucléaires tactiques et intermédiaires à capacité anti-forces d'Europe »...

Un plaidoyer pour le retour à un dialogue Nord-Sud a été élaboré par le comité de politique économique de l'Internationale socialiste; ses conclusions et recommandations principales sont reproduites dans « *Socialisme* », qui y voit la preuve que « la gauche internationaliste refuse de se laisser enfermer dans les carcans de la pensée économique libérale et monétaire qui a la prétention de s'affirmer partout ». Une des idées-forces de ce document (copieux), nous paraît être le lien établi entre le déblocage des impasses Est-Ouest et des impasses Nord-Sud.

La livraison comprend en outre deux articles sur le Nicaragua et un autre sur le Chili. Sur le Nicaragua,

c'est d'abord Luis Gutierrez Munoz qui rappelle le cheminement révolutionnaire de ce petit pays, l'émergence d'une nouvelle hégémonie, l'application d'une politique anti-impérialiste et populaire. Une politique qui n'évite pas des errements, et sur laquelle pèse constamment et lourdement l'intervention des USA. « Un pays sous-développé qui rompt les liens de dépendance, qui légitime un modèle de développement et qui devient souverain, est perçu comme un pays dangereux par le Département d'Etat, dangereux pour les Etats-Unis et les autres pays de la région qui subissent la domination américaine ». Et l'auteur de souligner le rôle « de première importance » que l'Europe peut jouer dans cette crise. Pour sa part, Christian Denys, de « *Solidarité socialiste* » réaffirme la solidarité de son organisation agissante avec le Nicaragua, sans pour autant justifier toutes les mesures qui y sont prises. « Imaginons, écrit-il, la réaction des autorités belges à une action de style CCC soutenue par Moscou et mille fois plus meurtrière, et cela nous permettra de situer, de relativiser les événements du Nicaragua ».

Quant à Ernest Glinne, il démontre la duplicité du Département d'Etat à l'égard du Chili : réprobation de principe mais importante coopération. Comme à Prétoria, comme à la fin du règne de Duvallier et de Marcos... Glinne attire en particulier l'attention sur le choix de Reagan en matière stratégique : la NASA dispose d'installations importantes au Chili...

Rédaction-administration : 13, Bd de l'Empereur, 1000 Bruxelles.

bulletin de la far

Deux livraisons du Bulletin de la FAR à se mettre sous la dent : c'est du solide !

Dans le N° 154 (novembre-décembre 1985), Dominique Dauby s'attaque au dossier des Cellules formation/reconversion, pour poser notamment la question du rôle qu'y ont joué les organisations syndicales et les pouvoirs publics, et pour examiner plus généralement, les enjeux de cette nouvelle forme de combat des travailleurs. Car, D.D. y insiste, les cellules formation/reconversion, dont la première fut celle de la MMRA à Athus en 1977, sont issues du combat ouvrier et elles prolongent souvent ce combat. L'auteur distingue nettement l'objectif des cellules — former pour créer des emplois — de l'objectif de l'ONEm, dont la formation professionnelle est orientée vers les besoins des entreprises. Il se demande quel serait le contrôle possible des travailleurs et de leurs organisations si l'ONEm prenait l'initiative de cellules visant à créer des emplois. Et il consacrerait son prochain article à l'examen de la place que pourrait occuper à l'avenir le service public dans ce nouveau « marché » qu'est la formation.

Joël Jasson analyse pour sa part la fonction, la composition et le statut de la Cour d'arbitrage. C'est « un guide pour une nouvelle institution ».

Mais on trouve aussi dans cette livraison de précieux documents — les priorités de la FGTB pour les quatre prochaines années, l'Appel aux gens de Wallonie, la suite des résolutions du V^e congrès de la Confédération européenne des syndicats. Et on y trouve la rubrique « Jurisprudence du travail », qu'assurent Jean Jacquemain et Jacques Gennen, avec les dures et parfois étonnantes leçons qu'on peut y puiser.

Le N° 155 (janvier-février 1986) est pour l'essentiel consacré au colloque que l'Interrégionale wallonne de la CGSP a tenu en mai 1985 sur le thème « Un service public au service de la Wallonie ». Le discours de clôture de Gilbert Mousset sert ici de texte d'introduction. Texte qui invite à l'interprofessionnalisation de l'action syndicale, qui souligne la nécessité de démontrer qu'il existe des alternatives à la gestion de la crise, qui est aussi une profession de foi renouvelée dans le fédéralisme.

Dans « L'enjeu du téléphone », Luc Hujoel analyse avec une exemplaire clarté les caractères du service public, les pressions en faveur de la privatisation et de la dérégulation, les mutations industrielles et les lobbies qui remettent en question le monopole. Et il envisage l'avenir de la RTT en Belgique et en Wallonie. Un dossier complexe, dont l'actualité est chaque jour démontrée.

Outre la rubrique sur la jurisprudence du travail, ce numéro rappelle la proposition de loi de juillet 1985 contre les licenciements abusifs. Jean Jacquemain passe en revue les formes de résistance que peuvent opposer travailleurs et organisations syndicales à la production d'armements : l'exemple du « refus de travail » pour raisons de conscience, tel qu'il est pratiqué aux Pays-Bas, est particulièrement intéressant.

Expositions, spectacles et bibliographie complètent le sommaire.

r.l.

Rédaction-administration : 9-11,
Place Saint-Paul, 4000 Liège.

la revue nouvelle

Des deux premières livraisons de la R. N. en 1986, nous voudrions épingler quelques contributions qui nous paraissent importantes.

C'est, dans le numéro de janvier, le Memorandum rédigé par A. Bastenier et F. Dassetto sur l'avenir des immigrés en Belgique, un Memorandum adressé au gouvernement après le scrutin du 13 octobre 1985. La légitimité de la présence des immigrés y est démontrée avec la même pertinence que le caractère stable de leur établissement. Les auteurs soulignent ce qu'ont d'inefficace et d'inacceptable les mesures dites d'incitation au retour. Elargissant le débat, ils notent : « Aujourd'hui, on peut dire qu'en Belgique 68.000 chômeurs d'origine étrangère et 450.000 chômeurs autochtones se trouvent dans une situation critique d'intégration économique. » Et d'indiquer l'objectif politique à atteindre : réussir l'interpénétration des fractions de population mises en présence de façon irréversible.

La même livraison fournit en plus d'une analyse du scrutin législatif d'octobre, un commentaire sur Martens VI intitulé « La continuité sans le changement ». Commentaire sans illusion, qui appelle in fine à une réflexion fondamentale sur l'avenir de la social-démocratie dans les sociétés industrielles avancées et de la gauche en Belgique. Un appel à ne pas céder à la tentation, au sein de la gauche, de « remettre son tablier ».

A partir du « cas Stenuick », Michel Capron s'interroge sur la portée de la flexibilisation des rapports sociaux, où il voit une menace très précise de manipulations, « dont les organisations syndicales, faute de pouvoir les contrôler, seraient accusées à subir les effets. »

C'est l'étude de Gérard Valenduc sur « Les habits kakis de l'atome civil », qui retiendra particulièrement notre attention dans la livraison de février. La convergence entre intérêts militaires et industriels inquiète à juste titre G. V. qui rappelle le rôle actif de la Belgique dans le domaine nucléaire, depuis son « péché originel » de 1942, à savoir les accords secrets entre l'Union Minière du Haut-Katanga et les USA, auxquels a été fourni du minerai d'uranium congolais « sans considération commerciale de prix », notamment pour produire des bombes atomiques. La « filiation militaire » a lourdement pesé sur la recherche et l'industrie nucléaire en Belgique. Et s'il est vrai que le rôle des militaires a été éclipsé dans les années septante, il réapparaît au travers du processus de « prolifération » en suscitant l'émergence de véritables « lobbies » du plutonium. L'auteur souhaite « un débat largement ouvert sur les nouvelles formes de compromission entre le nucléaire civil et le nucléaire militaire », en Belgique et en Europe.

Sur les querelles Eglises-Etat au Burundi, la RN offre « un témoignage à chaud » qui paraît lui poser quelque problème. Ne connaissant pas le dossier, nous ne nous prononcerons pas. Une remarque peut cependant être faite : Clémentine Carrai, le témoin, nous paraît faire preuve d'une indulgence plénière à l'égard de l'Eglise au Burundi avant 1960. Certes, elle rappelle que l'Eglise a attendu Vatican II pour proclamer les droits de la personne. Mais dire que l'Eglise a « accompagné la colonisation » n'est pas une liote suspecte ?

r.l.

190 F le numéro — 3, rue des Mouchons — 1000 Bruxelles.

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER

rue du Midi 162
1000 Bruxelles

CERCLE D'ÉDUCATION

POPULAIRE
rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.

City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

PRESSES UNIVERSITAIRES

DE BRUXELLES
av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE

bd Lemonnier 171
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN

rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE

rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

TROPISMES

Galerie des Princes 5-11
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44

Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO

rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO

rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK

Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE

rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE

rue Hamoir 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE

faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton

MO
LIBRAIRIE
LEFÈBVRE
RUE DES COLONIES 7-9
1000 BRUXELLES

Outil d'analyse marxiste de la société actuelle,
les **CM** entendent

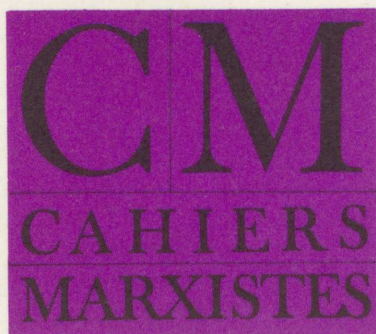
- contribuer à un nouvel élan de la gauche et de ses valeurs;
- participer à l'élaboration d'alternatives mobilisatrices à la politique néo-libérale;
- développer la réflexion et les échanges de réflexion à propos des voies d'accès à une société socialiste en Belgique.

L'abonnement annuel aux CM : 700 F

à verser sans tarder au CCP 000-0188745-80

de la Fondation Joseph Jacquemotte

1000 — Bruxelles



Avec l'appui de la Commission française de la Culture
de l'agglomération bruxelloise

Adresse : 20, av. de Stalingrad — 1000 Bruxelles
CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte

Prix : 80 F